

Annexe 14.

Concertation préalable – Dossier de consultation
OPALE, 2013

A stylized green graphic of a wind turbine on the left, with a wavy line extending from its top across the top of the page. Below the wavy line is a thick, textured green brushstroke that spans the width of the page.

Haut Vannier

DOSSIER DE CONSULTATION

NOTE LIMINAIRE

Depuis 2008, nous avons entrepris des démarches pour développer un projet de parc éolien dans les communes de Pressigny, Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance et Poinson-les-Fayl.

Après avoir posé les bases d'un processus de concertation et de réflexion avec les élus locaux pour comprendre les préoccupations et les attentes de chacun en matière de développement éolien, de préservation de l'environnement, du cadre de vie et de valorisation des atouts du territoire, nous souhaitons maintenant recueillir l'avis des habitants des communes concernées par le projet.

Ce document d'information, que nous vous invitons à découvrir, retrace les nombreuses études et démarches que nous avons réalisées. Le projet n'étant pas figé, ce dossier n'a pas de valeur administrative ni légale. Il a uniquement pour objectif de vous fournir les éléments nécessaires à une entière compréhension du projet pour vous donner la possibilité d'exprimer votre opinion en parfaite connaissance.

En ouvrant une période de participation publique et de libre expression des avis, nous voulons aujourd'hui aller au delà de notre devoir d'informer le public sur les impacts du projet.

C'est pourquoi nous avons souhaité nous faire accompagner par le cabinet de conseil Cio. Son équipe est spécialisée dans les démarches participatives, l'ingénierie de la concertation et la communication publique pour le développement de projets d'énergies renouvelables. Avec sa collaboration, nous saurons mieux comprendre vos remarques et appréciations et aspirons à rester ouverts au dialogue et à la communication.



DU 26 MAI AU 9 JUIN 2013 VENEZ VOUS INFORMER ET DONNER VOTRE AVIS



sur Internet

<http://www.haut-vannier.parc-eolien.info>



en Mairie

Mairie de Fayl-Billot

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Mairie de Pierremont-sur-Amance

Le mardi de 9h à 12h et le vendredi de 13h à 16h

Mairie de Poinson-les-Fayl

Le mardi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Le jeudi de 14h à 18h30

Mairie de Pressigny

Lundi et jeudi de 14h à 16h30



par Courrier

Cio

BP 50035

75921 Paris Cedex 19



1	RÉSUMÉ DU PROJET	05
2	HISTORIQUE DU PROJET	07
	2008 : Lancement d'une étude de faisabilité ZDE	07
	2009 : Présentation de l'étude aux élus - Dépôt du 1 ^{er} dossier de ZDE	
	Lancement des expertises environnementales	07
	2010/2011 : Lancement des études techniques et suspension de la ZDE - Dépôt du 2 ^{ème} dossier ZDE	09
	2012 - Instruction et obtention de la ZDE - Poursuite des études de développement	09
	2013 : Étude du schéma d'implantation - Demandes de permis de construire et ICPE	11
	Un projet situé dans les zones favorables hors contrainte du SRE	12
3	LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET	15
	Le potentiel éolien	15
	Le raccordement électrique	16
	La biodiversité	16
	La sécurité et la santé publique	20
	Les autres contraintes techniques	20
	Le patrimoine et le paysage	23
	Photomontages	25
4	LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION ET LE DEMANTÈLEMENT	36
	Le chantier	36
	L'exploitation	38
	Remise en état du site	38
5	QUI SOMMES-NOUS ?	40
6	POUR EN SAVOIR PLUS	41

PROJET ÉOLIEN DE VANNIER-AMANCE

Plan des aménagements

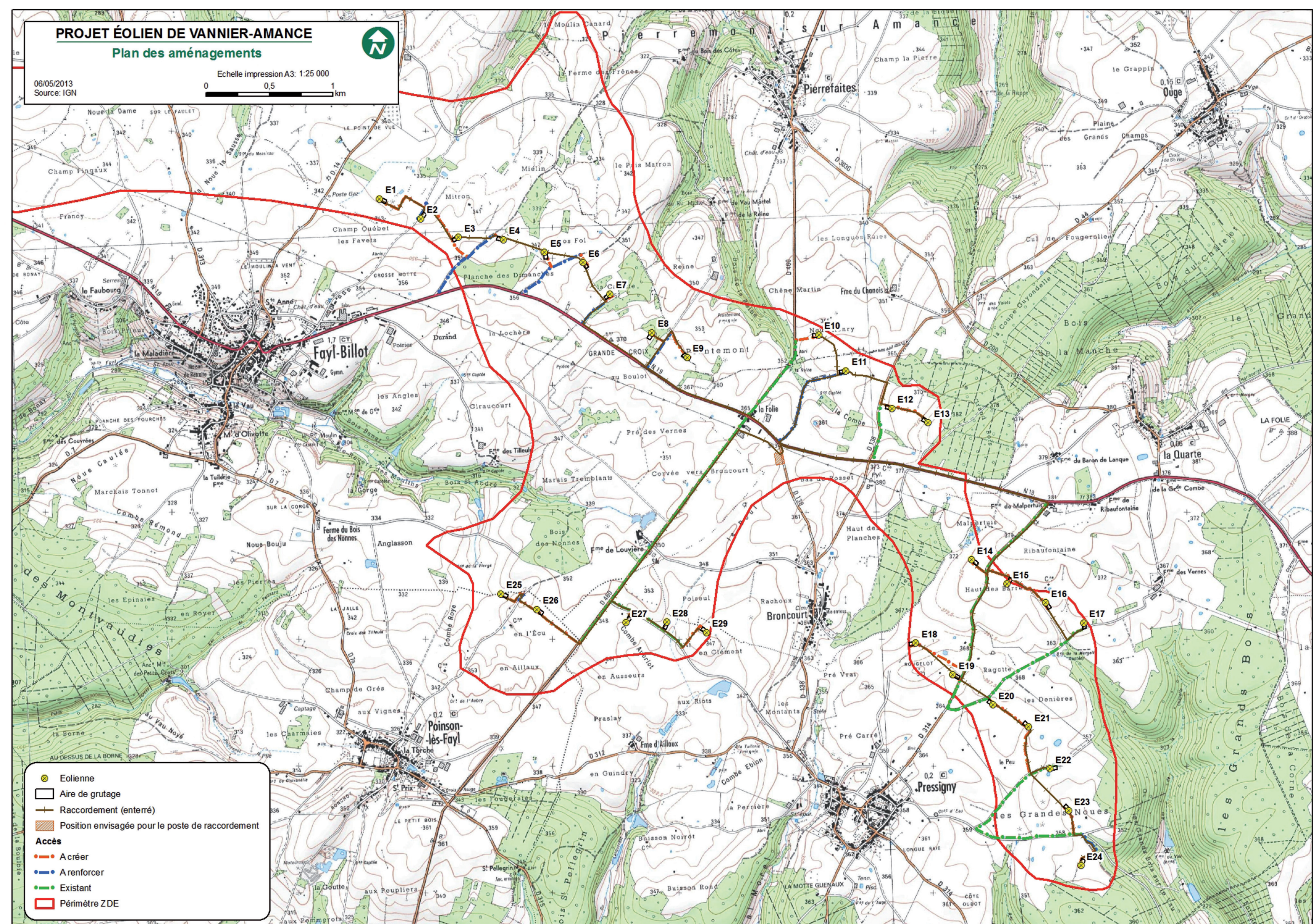


06/05/2013
Source: IGN

Echelle impression A3: 1:25 000

0 0,5 1 km

- Eolienne
- Aire de grutage
- Raccordement (enterré)
- Position envisagée pour le poste de raccordement
- Accès**
- A créer
- A renforcer
- Existant
- Périmètre ZDE



PARC EOLIEN VANNIER AMANCE

LOCALISATION

CHAMPAGNE ARDENNE – HAUTE MARNE

PRESSIGNY, FAYL-BILLOT, PIERREMONT-SUR-AMANCE ET POINSON-LES-FAYL



CARACTÉRISTIQUES DU PARC EN PROJET

29 éoliennes

Pressigny – 14 éoliennes – environ 42 Mégawatts (MW)

Fayl-Billot – 11 éoliennes – environ 33 Mégawatts (MW)

Poinson-les-Fayl – 2 éoliennes – environ 6 Mégawatts (MW)

Pierremont-sur-Amance – 2 éoliennes – environ 6 Mégawatts (MW)

La puissance totale est de 87 MW ce qui correspond à la puissance de 62 ha de panneaux solaires au sol (140 W par m²).

CARACTÉRISTIQUES DES ÉOLIENNES

Hauteur maximale en bout de pale : 180 m

Hauteur des mâts : entre 110 et 120 m

Longueur des pales : entre 55 et 63 m

Puissance unitaire des éoliennes : environ 3 MW

Note : Seul le gabarit maximal des éoliennes sera mentionné dans les dossiers de demande d'autorisation.

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

200 millions de kilowattheures par an (kWh/an).

Equivalence : **consommation électrique annuelle d'environ 80 000 personnes soit 43% de la population du département de la Haute Marne.**

ECONOMIE DE REJET DE CO₂

Le parc éolien évitera l'émission de 60 000 tonnes de CO₂ par an dans l'atmosphère.

Note : Une analyse des bilans annuels du RTE (Réseau de Transport de l'Électricité) montre que la production éolienne se substitue essentiellement à des productions à partir d'énergies fossiles. En effet, lorsque les éoliennes produisent, les centrales au charbon ou au fioul du réseau sont moins utilisées. Par conséquent, selon l'ADEME les émissions de CO₂ évitées par l'éolien sont de 300 grammes par kilowattheure (g/kWh).

RETOMBÉES FISCALES

La société d'exploitation des éoliennes sera assujettie aux taxes classiques d'activité professionnelle et à la taxe sur le foncier bâti, mais également à une taxe spécifique aux éoliennes. Ainsi, **29 éoliennes de 3 MW assureront environ 700 000 euros par an de retombées à la Communauté de Communes et aux communes du projet.**

EXPLOITATION

L'exploitation d'un parc éolien se fait en grande partie **automatiquement et à distance pour gérer le fonctionnement du parc** : orientation des nacelles et calage des pales pour s'adapter au vent, arrêt et démarrage en fonction de paramètres techniques, suivi de la production.

En revanche, **l'entretien-maintenance et le suivi opérationnel** nécessitent en moyenne un **passage quotidien sur site**. On estime qu'une équipe de 10 personnes sera nécessaire pour réaliser les opérations d'exploitation maintenance du parc éolien et du poste de raccordement.

Conformément à la réglementation et **dans l'objectif de toujours diminuer les impacts possibles sur la nature et le territoire, nous réaliserons un suivi naturaliste post-installation afin d'évaluer les impacts réels du projet sur la faune sur 20 ans** (collisions avec les pales, trajectoires de migration, oiseaux nicheurs, mammifères, etc.). Des organismes de protection de l'environnement locaux et indépendants seront missionnés à cet effet.

Nous nous engageons, dès la mise en service, à ce que le démantèlement du parc, qui est obligatoire et contrôlé par la législation, soit prévu techniquement et financièrement.



Vue depuis la RN19 au niveau de La Quarte

LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET

DE NOMBREUX ACTEURS

Depuis début 2008, OPALE Energies Naturelles s'est efforcée de définir un projet qui optimise les retombées positives et réduit les impacts. Le projet de parc éolien a été défini en s'appuyant sur des prestataires indépendants expérimentés sur la faune, la flore (CAEI Dijon, Bernard FROCHOT, AXECO), les paysages (Bocage), l'acoustique (Venathec), le vent (Natural Power), l'étude d'impact (Ingerop), l'étude de danger (ATER Environnement) et en collaboration avec les acteurs locaux (Conseils Municipaux, Communautés de communes) pour définir un projet éolien de qualité.

UNE RECONNAISSANCE ADMINISTRATIVE

La zone définie pour le projet a obtenu les validations et autorisations nécessaires de l'Administration. À l'issue de trois années d'un processus réglementaire, technique et de concertation avec les élus locaux, la zone du projet a été classée Zone de Développement Éolien (ZDE) par le Préfet en novembre 2012.

MÂTS DE MESURE

Deux mâts de mesure de 80 m installés sur site sont venus valider la ressource en vent du secteur. Le vent, avec une moyenne annuelle de près de 22 km/h, donnera à des éoliennes installées sur ce plateau un gisement éolien favorable à l'exploitation d'un parc éolien avec un facteur de charge équivalent à la moyenne nationale du parc éolien (24%) en 2012.

UNE PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE

En concentrant le projet sur les infrastructures existantes sur le secteur le plus artificialisé du territoire de la Communauté de communes Vannier Amance, (le secteur de la RN19 entre Fayl-Billot et l'Est de La Folie et du carrefour avec la D460) les élus, ont dès le début de la réflexion en 2009, souhaité définir une zone de projet dans une logique d'aménagement du territoire.

Ce sont les principales conclusions de l'étude d'impact et en premier lieu les conclusions de l'étude paysagère qui ont dessiné les contours du projet. Nous nous sommes ainsi basés sur les résultats des études pour définir le projet.

En concentrant les aménagements autour de la zone d'activité de La Folie, en augmentant la puissance unitaire des éoliennes pour réduire le nombre de mâts et en recherchant leur alignement avec les lignes anthropiques du paysage, la densité visuelle du projet a été limitée. Ceci nous a permis de prendre en compte les deux principaux enjeux paysagers : **les vues depuis la vallée d'Amance (notamment depuis Maizières-sur-Amance), et les vues proches des installations sur le plateau même de Fayl-Billot (vue des villages en particulier).** Notre volonté d'intégration paysagère du futur parc éolien a dirigé les choix d'implantation.

UNE IMPLICATION SANS FAILLE DES ÉLUS LOCAUX

Tout au long du développement, les élus locaux se sont investis pleinement dans le développement du projet. Dans un premier temps pour identifier le meilleur secteur de leur territoire pour définir la Zone de Développement Éolien la plus propice, et dans un deuxième temps pour soutenir l'approbation de cette ZDE.

Les élus ont posé le cadre de cet aménagement pour qu'il s'inscrive du mieux possible dans leur territoire afin d'offrir un levier de développement économique déterminant pour l'avenir du territoire.

LES RETOMBÉES POUR LES COLLECTIVITÉS

Les Collectivités perçoivent la fiscalité professionnelle pendant toute l'exploitation du parc éolien. Mais d'autres retombées sont à attendre :

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Un parc éolien apporte une activité économique sur le territoire liée à la construction qui dure 18 mois, à l'entretien du site et à la maintenance des installations. Ces activités font fonctionner fournisseurs, entreprises, restauration et commerces locaux sur la durée d'exploitation qui peut dépasser 30 ans.

NOTORIÉTÉ

Le parc éolien de Vannier Amance sera le premier du territoire. Cet événement contribuera au dynamisme économique et social du Sud-Est Haut Marnais notamment par le développement d'activités pédagogiques (visites scolaires, initiation à la préservation de l'environnement, aux techniques de production de l'énergie) destinées à l'ensemble de la population (adultes et enfants).

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Plusieurs mesures d'accompagnement du projet sont à l'étude par le comité de pilotage. Ces mesures seront détaillées dans le dossier d'étude d'impact et seront mises en œuvre lors de la phase de construction du projet éolien

LA PARTICIPATION À DES OBJECTIFS NATIONAUX ET RÉGIONAUX

Pour atteindre l'objectif national de 19 000 MW éoliens terrestres en 2020, chaque Région a créé un Schéma Régional Eolien. La Région Champagne Ardenne projette l'installation supplémentaire de plus de 1400 MW, d'ici 2020. **Le projet de Vannier Amance étant situé dans une zone dite « très favorable » du Schéma, il contribuera par sa construction à hauteur de 40% à l'objectif de développement des énergies renouvelables du département de la Haute Marne pour 2020.** Ce parc éolien, véritable nouveau pôle de structuration de l'éolien dans le Sud-Est Haut Marnais, s'inscrit dans la logique d'aménagement de l'éolien dans le département de Haute Marne à plus de 20 km des pôles existants (Langres Sud, Nogent).

• 2008

LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ ZDE

Cette étude a porté sur les anciennes Communautés de communes de Laferté-sur-Amance, du Pays Vannier et sur la commune de Pressigny (collectivités regroupées au sein de la nouvelle Communauté de communes de Vannier Amance depuis le 1^{er} janvier 2013).

Octobre 2008 : une visite du site éolien du Lomont en Franche Comté a été organisée avec les élus de ces collectivités avant le lancement de l'étude de faisabilité.

Parmi plusieurs développeurs, les élus retiennent la société OPALÉ EN pour mener les études.

Puisque le Sud-Est de la Haute Marne se trouve à l'écart des postes de raccordement existants, ce qui explique l'absence de parc éolien sur cette partie du département, **l'étude de faisabilité s'est portée en priorité sur le raccordement électrique.**

Opale EN est donc partie sur l'hypothèse de la création d'un poste de raccordement à proximité de la ligne 225kV reliant Vesoul à Langres et qui traverse la partie centrale du territoire étudié ouvrant la possibilité de raccorder des projets éoliens potentiels.

De Octobre à Décembre 2008 : consultation des servitudes auprès de l'ensemble des services de l'État et des opérateurs (GDF, RTE, SICAE, FT, ...).

• 2009

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ AUX ÉLUS ET DÉPÔT DU 1^{ER} DOSSIER DE ZDE, LANCEMENT DES EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES

De Janvier à Mars 2009 : le Bureau d'études Opale EN a identifié, au terme d'une analyse technique détaillée, 10 secteurs potentiels sur le territoire d'étude.

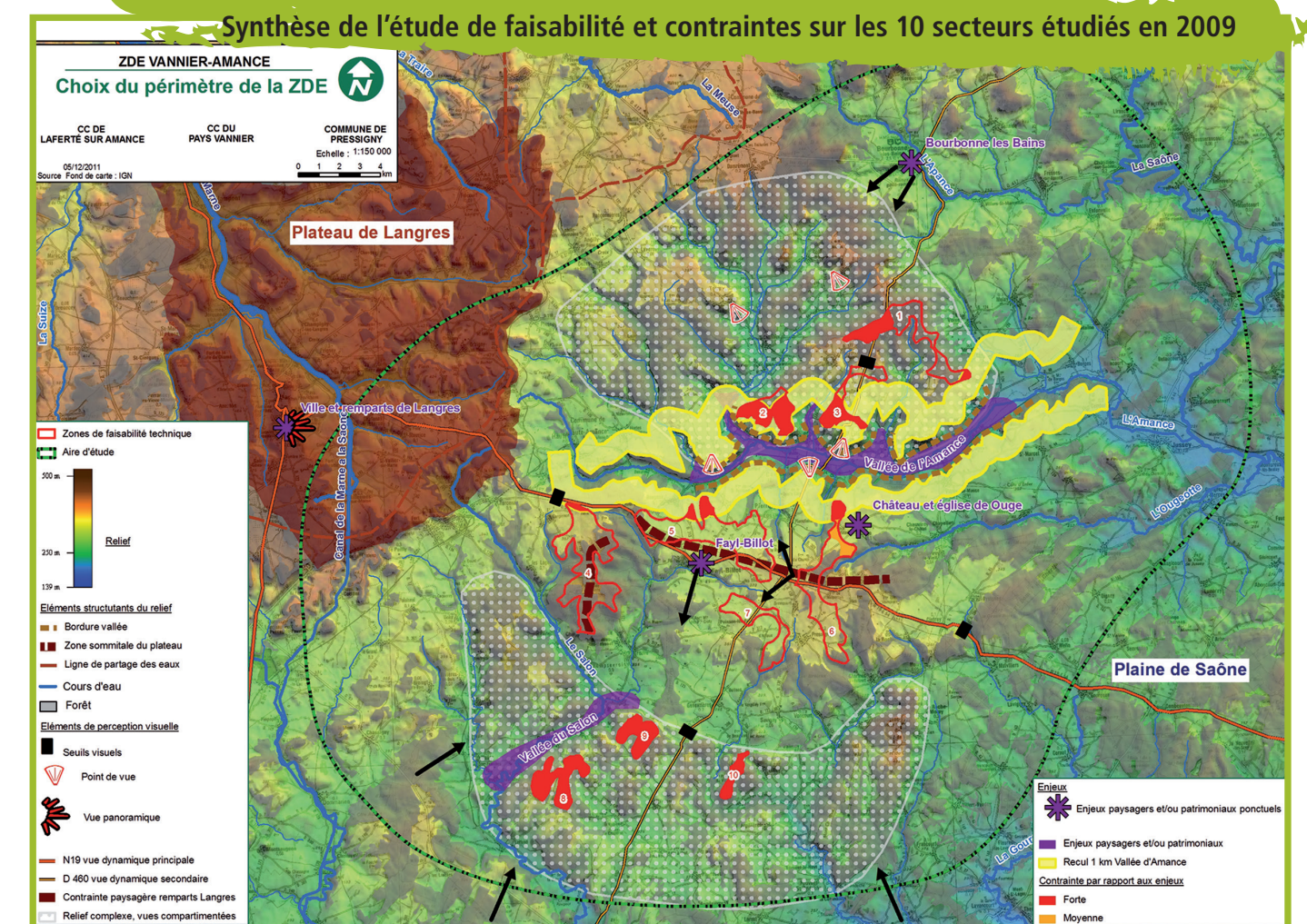
Ces 10 secteurs présentaient :

- Un niveau de gisement éolien suffisant calculé à partir des stations Météo France proches
- Une bonne accessibilité
- Une distance inférieure à 15 km à la position théorique du poste de raccordement

Une analyse environnementale, patrimoniale et paysagère étendue a permis de hiérarchiser ces 10 secteurs potentiels.

La volonté des élus locaux s'est inscrite dès le départ dans une logique d'aménagement de leur territoire. Ainsi, **les élus ont souhaité privilégier la réalisation d'un projet de grande envergure, nécessaire pour amortir la construction d'un nouveau poste de raccordement et la concentration des aménagements pour éviter le mitage de petits projets.**

Pour compléter cette approche, Opale EN a pris en compte l'étude paysagère du référentiel de Langres et les règles de distances à respecter vis-à-vis des vallées de Haute Marne.



• 2009

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ AUX ÉLUS ET DÉPÔT DU 1^{ER} DOSSIER DE ZDE, LANCEMENT DES EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES

De Mars à Juin 2009 : choix du périmètre de ZDE

Le processus de choix du périmètre de ZDE a fait l'objet de **nombreuses réunions avec les élus des 3 collectivités compétentes et les communes d'accueil**. Chaque Conseil Municipal a pu prendre connaissance de la démarche territoriale et de la proposition de périmètre de ZDE sur son territoire avant de délibérer.

3 réunions publiques d'information ont été organisées en juin 2009 à Laferté-sur-Amance, Fayl-Billot et Pressigny. Ces réunions ont réuni entre 40 et 100 personnes qui ont pu prendre connaissance de la logique d'aménagement du territoire dans laquelle s'est inscrite la définition du périmètre de ZDE.

Les études environnementales ont été lancées au printemps 2009 et se sont déroulées sur une année jusqu'en février 2010 pour couvrir l'ensemble des saisons pour l'observation de la faune, l'avifaune, la flore et les chiroptères.

Opale EN a fait appel à des spécialistes expérimentés pour réaliser ces études :

- Étude ornithologique : CAEI Dijon avec Brigitte Maupetit et Bernard Frochot, ornithologiste
- Étude faune, flore et chiroptère : AXECO Lille

De Septembre à Octobre 2009 : rédaction du dossier de ZDE

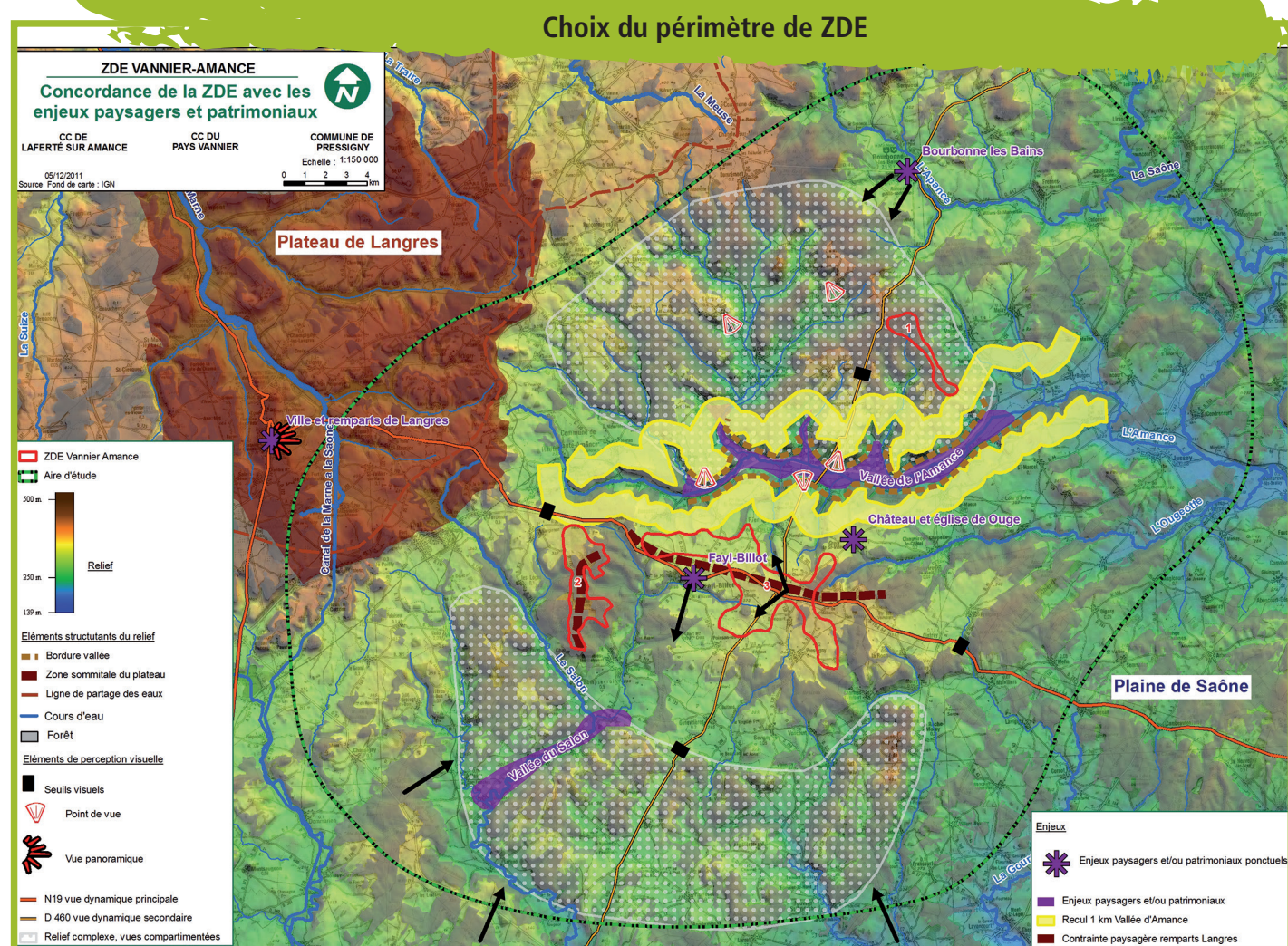
Les 2 Communautés de Communes et la commune de Pressigny ont validé le choix du périmètre de ZDE et ont sollicité l'avis des communes à l'automne 2009. **Les 9 communes concernées ont délibéré à l'unanimité pour valider le périmètre final de ZDE.**

Au final 3 secteurs ont été validés pour réaliser la demande de Zone de Développement Éolien : 2 secteurs sur le plateau central de Fayl-Billot le long des infrastructures existantes qui traversent ce plateau et un secteur Nord, éloigné de 8 km.

Novembre 2009 : dépôt du dossier de ZDE

Le dossier de ZDE est déposé début novembre 2009.

Deux mâts de mesure anémométriques ont été installés en novembre 2009 sur les communes de Pressigny et Fayl-Billot pour analyser finement le gisement éolien. Ces mâts ont permis de mesurer les directions de vents dominants et la vitesse moyenne de vent sur le site.



• 2010

POURSUITE DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES, LANCEMENT DES ÉTUDES TECHNIQUES ET SUSPENSION DE LA ZDE

De Février à Mars 2010 : les études environnementales se terminent au printemps 2010

L'étude acoustique est lancée en mars et est confiée au bureau d'étude Venathec. **Plus de 20 habitations feront l'objet d'une campagne de mesure acoustique autour des périmètres de ZDE.**

Juin 2010 : mise en instruction de la ZDE Vannier Amance

Septembre 2010 : suspension de l'instruction

La DREAL Champagne Ardenne suspend l'instruction du dossier ZDE suite à la parution de la loi Grenelle 2 et dans l'attente de la circulaire d'application. La circulaire paraîtra en octobre 2011.

• 2011

DÉPÔT DU 2^{ÈME} DOSSIER DE ZDE VANNIER AMANCE

1er semestre 2011 : étude de vent et premières études sur le schéma d'implantation

Octobre 2011 : parution de la circulaire ZDE précisant les modalités de prise en compte des nouveaux critères ZDE et des changements dans l'instruction.

Décembre 2011 : dépôt du nouveau dossier de ZDE

De Mars à Décembre 2011 : participation des élus aux différentes réunions d'information sur la réalisation du Schéma Régional Eolien de Champagne Ardenne. **Le périmètre ZDE est inclus dans une zone favorable du Schéma sur un nouveau pôle de structuration de l'éolien qui s'inscrit lui-même dans la logique d'aménagement de l'éolien en Haute Marne.** Cette zone est distante de plus de 20 km des autres pôles construits ou en construction.

Les enjeux patrimoniaux et paysagers régionaux tels que les ruines romaines d'Andilly-en-Bassigny, le Château du Pailly et les franges sensibles des rivières de Haute Marne **sont pris en compte dans le nouveau dossier.**

Seul le périmètre de ZDE Ouest se situe dans la zone de protection du **Château du Pailly** mais l'analyse faite dans le dossier démontre qu'**aucune éolienne n'est visible** depuis le Château ou co-visible avec le Château **depuis tout point de vue.** Le périmètre de ZDE, défini en 2009 en retrait de la vallée d'Amance, se retrouve logiquement en dehors des franges sensibles des rivières de Haute Marne.

• 2012

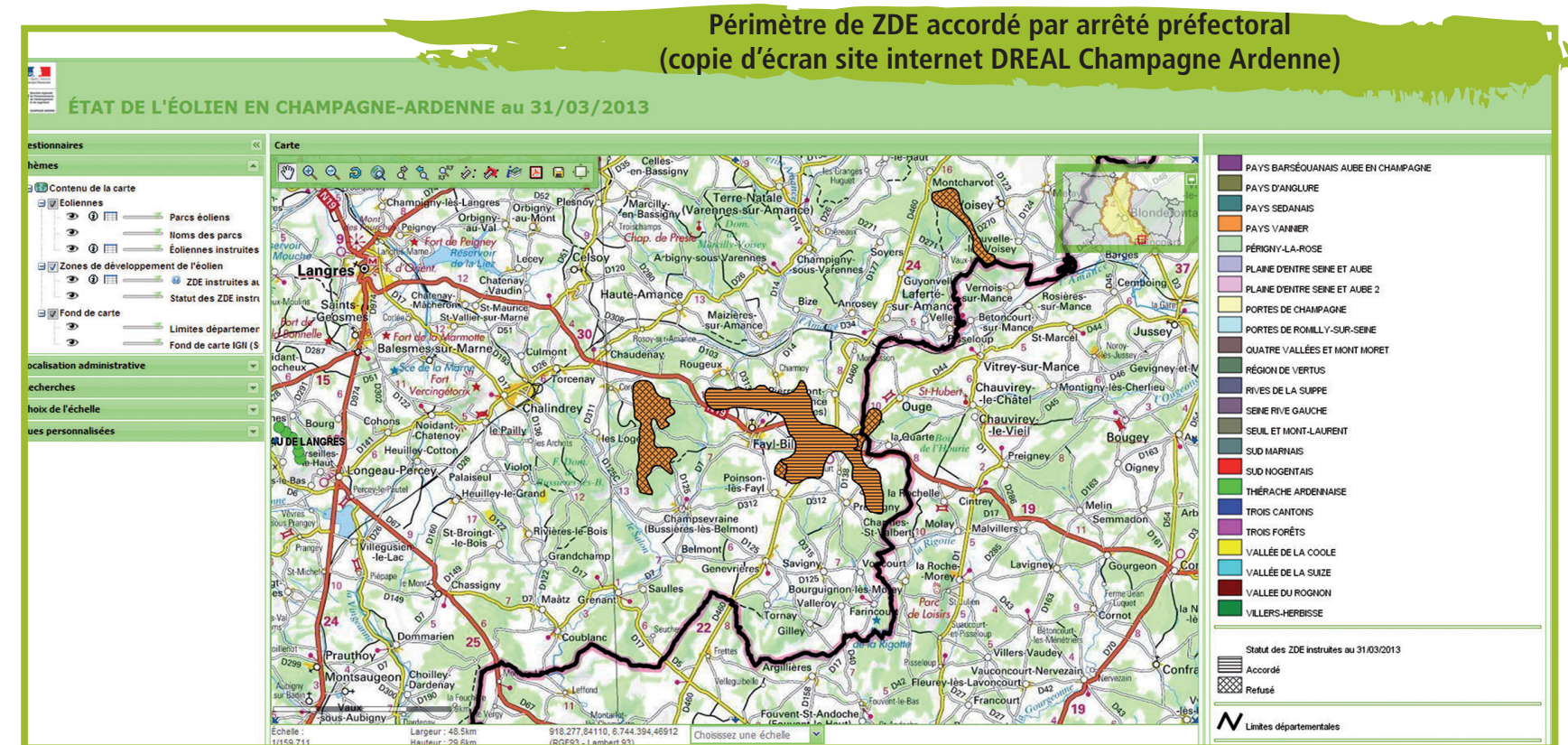
INSTRUCTION ET OBTENTION DE LA ZDE, POURSUITE DES ÉTUDES DE DÉVELOPPEMENT

Mai 2012 : lancement de l'instruction du 2^{ème} dossier de ZDE

Septembre 2012 : lancement de l'étude d'impact et du volet paysager. Etudes confiées respectivement aux bureaux d'études Ingérop et Bocage.

Novembre 2012 : **signature de l'arrêté préfectoral de création de la ZDE Vannier Amance** sur le périmètre central sur les communes de Fayl-Billot, Pressigny, Rougeux, Poinson-les-Fayl et Pierremont-sur-Amance. La partie du périmètre de ZDE sur la commune de Ouge est supprimée ainsi que les 2 périmètres Nord et Ouest situés en milieu forestier.

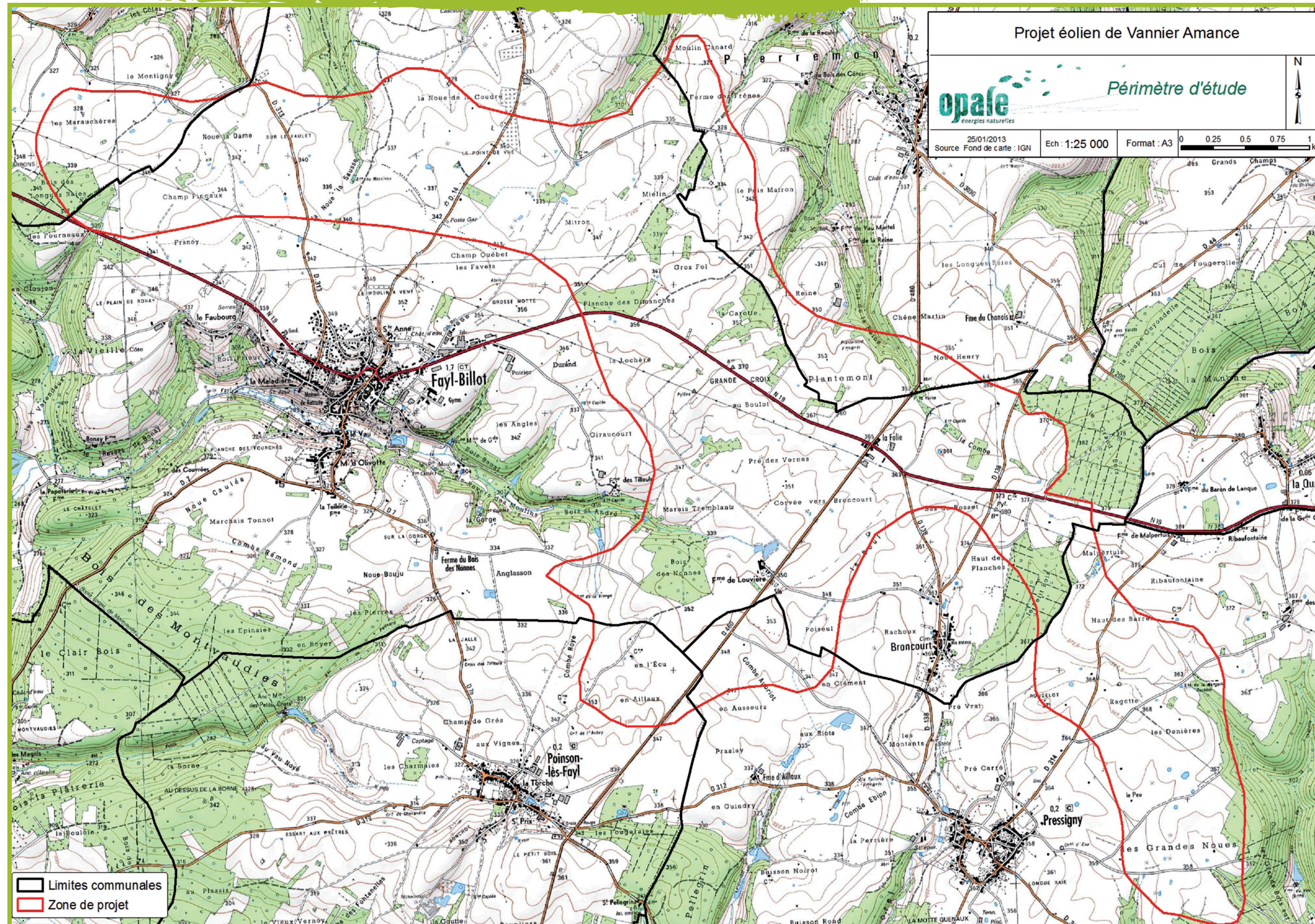
Lancement des études détaillées du poste de raccordement. Étude confiée au bureau d'études Exper'Elec Ingénierie de Lyon (EEL).



• 2012

INSTRUCTION ET OBTENTION DE LA ZDE, POURSUITE DES ÉTUDES DE DÉVELOPPEMENT

Périmètre de ZDE accordé



ÉTUDE DU SCHÉMA D'IMPLANTATION ET DÉPÔT DES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) ET DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

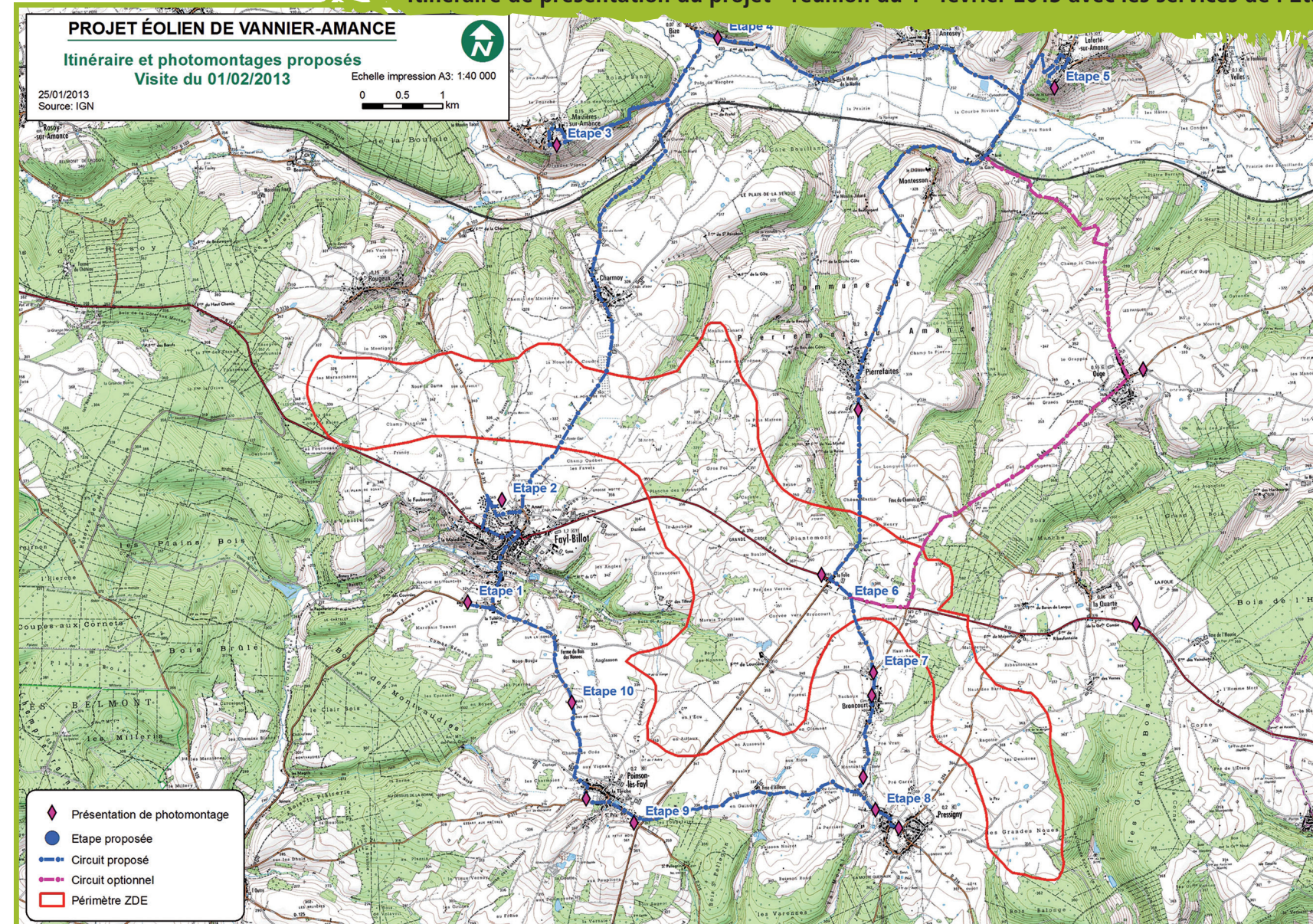
De Janvier à Juin 2013 : finalisation des études de développement. Études de différents schémas d'implantation et choix du projet final de moindre impact. Différentes variantes sont étudiées et sont analysées en fonction des contraintes identifiées dans l'état initial de l'étude d'impact. **La conclusion de cette analyse doit aboutir au choix de la variante de moindre impact** par rapport à ces contraintes et donc au meilleur projet. Ce processus s'inscrit dans la procédure réglementaire de l'étude d'impact. Finalisation des accords fonciers avec propriétaires et exploitants.

Février 2013 : visite sur site organisée avec les services de l'État (paysagiste conseil DDT, DDT et DREAL Champagne Ardenne) et le cabinet Bocage en charge du volet Paysager pour évaluer *in situ* les différents scénarii d'implantation sur la base de photomontages.

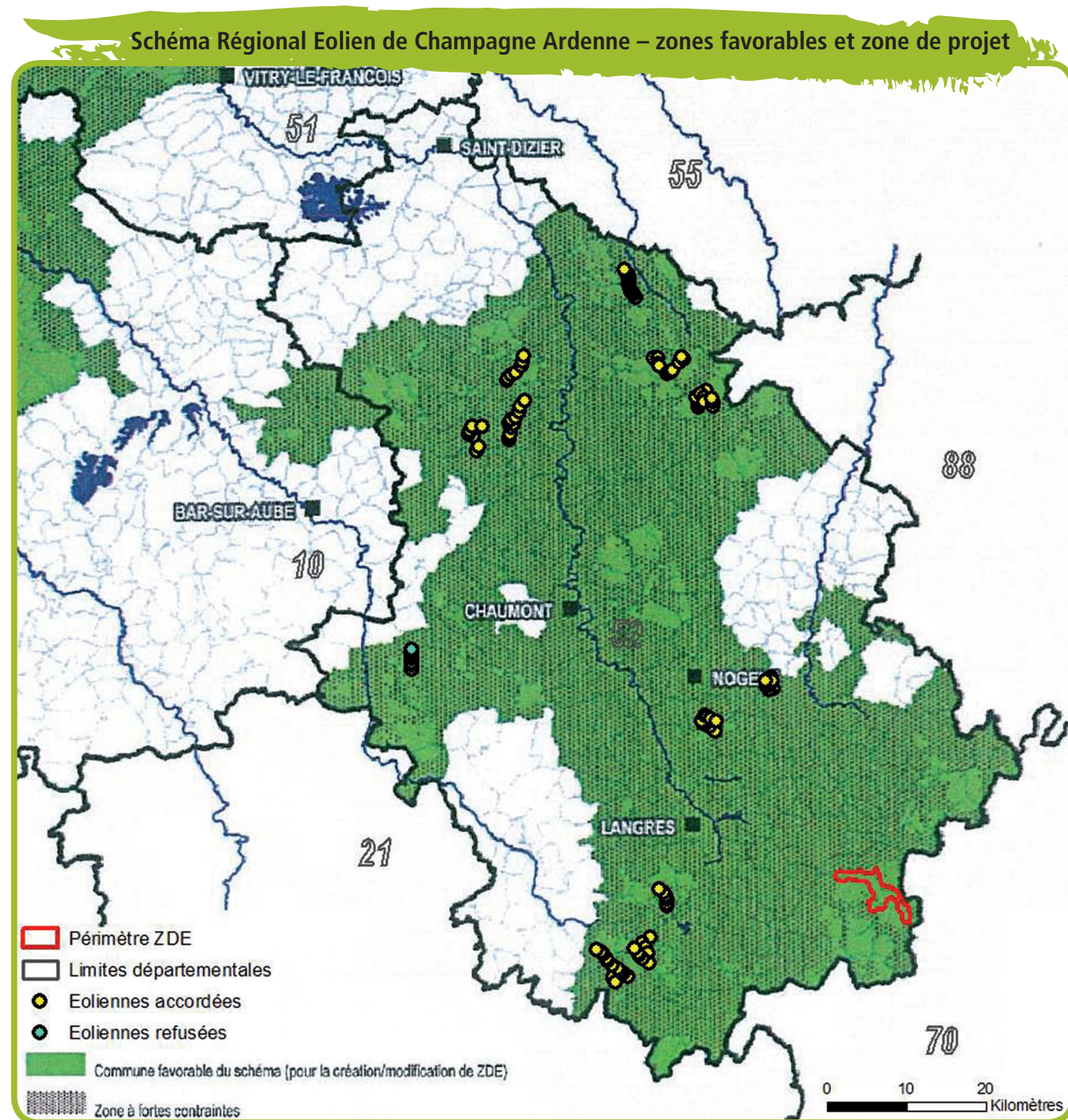
Mars 2013 : proposition technique et financière du Réseau de Transport d'Électricité pour la connexion du poste de raccordement à la ligne 225kV.

Été 2013 : dépôt de la demande de Permis de Construire et d'autorisation d'exploiter une ICPE.

Itinéraire de présentation du projet - réunion du 1^{er} février 2013 avec les services de l'État



UN PROJET SITUÉ DANS LES ZONES FAVORABLES HORS CONTRAINTE DU SCHÉMA RÉGIONAL EOLIEN (SRE)



LA DÉMARCHE TERRITORIALE : UNE APPROCHE RESPONSABLE DES ÉLUS LOCAUX

Dès 2008 les élus locaux ont souhaité garder la maîtrise du développement éolien sur leur territoire en définissant eux-mêmes les périmètres des ZDE.

Plusieurs tentatives de projets éoliens n'ont pas été poursuivies faute de soutien et de faisabilité technique. En revanche, les élus ont pris conscience du risque que pouvait présenter le mitage d'une multitude de projets sur le territoire et l'importance d'avoir une approche cohérente. Les différentes étapes de l'étude de faisabilité réalisée par Opale EN ont permis une approche globale et progressive pour aboutir aux secteurs offrant le meilleur compromis entre la technique, le patrimoine, le paysage, le cadre de vie et les spécificités du territoire.

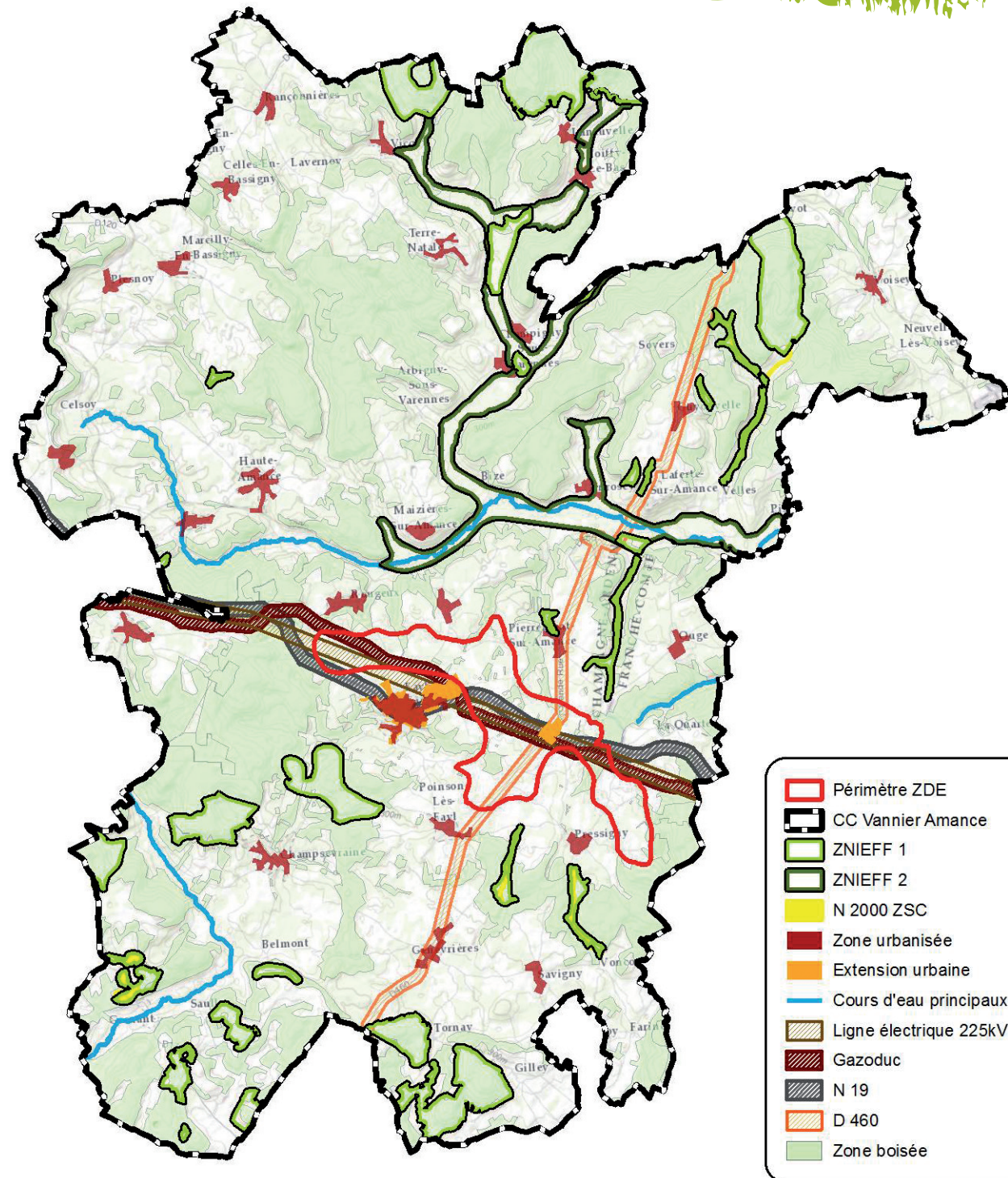
Au fil des étapes du développement, le périmètre de ZDE a été affiné pour définir une zone de projet dans laquelle les scénarii d'implantation ont été étudiés pour donner finalement forme au projet définitif.

UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Le projet longe la RN19, la ligne électrique 225 kV et le gazoduc enterré. Même si cette proximité présente des contraintes en termes de respect des distances pour chacune de ces infrastructures, c'était une volonté inscrite dans le choix initial des élus et du bureau d'études pour concentrer les aménagements sur ce secteur déjà anthropisé.

Le projet éolien de Vannier Amance est concentré sur le secteur le plus artificialisé du territoire (entre Fayl-Billot et l'Est du carrefour de La Folie). Ce choix a permis de disposer d'un projet d'envergure proche des réseaux routiers et d'énergies pour éviter le développement de plusieurs projets anarchiques et étendus sans cohérence avec l'aménagement du territoire de la Communauté de Communes de Vannier Amance. Ainsi, **la spécificité du plateau, traversé par un fuseau d'infrastructures existantes, est renforcée par le projet éolien. Le reste du territoire, au caractère rural plus marqué, est exclu de ces aménagements.**

Aménagements du territoire - position de la zone de projet sur le secteur le plus artificialisé du territoire de la Communauté de communes de Vannier Amance



UN TRÈS BON CONTEXTE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE

La RN19 et la D460 traversent le site de part en part et offrent des conditions d'accès optimales pour les convois exceptionnels. Ces voies sont elles mêmes connectées au réseau routier secondaire, voies communales et chemins agricoles existants qui permettent un très bon accès au site. **Peu de pistes seront créées pour le parc éolien, la plupart des accès utilisés existant déjà.** Ceux-ci seront entretenus par l'exploitant du parc.

Les mesures de vent ont confirmé le très bon gisement éolien du secteur.

Les études acoustiques réalisées par le bureau d'études Venathec démontrent que les niveaux d'émergences calculés respectent les seuils réglementaires d'émergences de 3dB la nuit et 5 dB le jour.

UN POSTE DE RACCORDEMENT AU CŒUR DU SITE

Le poste de raccordement au réseau électrique est aujourd'hui toujours à l'étude. **Plusieurs solutions existent et la décision de la localisation précise pourra être prise en septembre 2013.** Une des solutions consiste à construire le poste sur la Zone d'Activité de la Folie, au plus près de la ligne 225kV, de la RN19 et des éoliennes. Ce poste sera privé et fera l'objet d'une demande de permis de construire séparée. Il permettra de transformer la tension 20kV ou 33kV provenant des éoliennes en 225kV pour l'injecter sur le réseau public de transport d'électricité.

RETOMBÉES FINANCIÈRES

LA FISCALITÉ

Les retombées fiscales pour les collectivités (communes, Communauté de communes, Département et Région) seront conséquentes. **L'ensemble des taxes pourra générer annuellement environ 700 000 euros de retombées pour le bloc communal (communes et Communautés de communes), 340 000 euros pour le Département et 65 000 euros pour la Région.** À ces retombées viennent s'ajouter les taxes relatives au poste de raccordement perçues par la Communauté de communes, environ 47 000 euros par an.

LES LOYERS

Les propriétaires et exploitants des terres concernés par l'implantation des éoliennes toucheront une redevance. Cette redevance est versée sous forme de loyer au propriétaire et sous forme d'indemnité à l'exploitant. Elle est fonction de la puissance de la machine implantée et est répartie équitablement.

Opale EN, dans la mesure du possible, a veillé à répartir au mieux les aménagements. Notamment les principaux exploitants agricoles du village de Pressigny sont tous concernés par au moins une éolienne. Opale EN a également privilégié les implantations sur les terrains communaux localisés dans la zone de projet afin de verser le loyer directement à la collectivité en sus des retombées fiscales. Ainsi deux éoliennes se situent sur des terrains communaux de Pressigny et une autre sur un terrain appartenant à la commune de Fayl-Billot.

LES RETOMBÉES DU CHANTIER

Le chantier sera source de revenus pour l'hébergement local pendant une année. **On estime en effet qu'entre 50 et 100 personnes, en fonction des étapes, travailleront sur le chantier de construction du parc éolien.**

Les entreprises locales seront consultées pour la réalisation des travaux de génies civils pour l'accès et les plateformes des éoliennes. Ces travaux représentent en moyenne 10% de l'investissement.

LES RETOMBÉES LIÉES À L'EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN

L'exploitation du parc éolien et du poste de raccordement nécessitera une équipe de maintenance d'une dizaine de personnes. Compte tenu de la taille du projet, il est possible que cette équipe soit dédiée à ce parc éolien et s'installe sur le plateau de Fayl-Billot. Cette décision sera prise lors des consultations des constructeurs de machines une fois les autorisations administratives obtenues (permis de construire et autorisation d'exploiter).

DES MESURES STRUCTURANTES D'ACCOMPAGNEMENT MISES EN PLACE SUR LE TERRITOIRE

Plusieurs mesures d'accompagnement sont à l'étude. Une des mesures les plus marquantes consiste en **l'aménagement du carrefour D460 / RN19**. D'autres mesures sont à l'étude pour **compléter les aménagements des aires de repos le long de la RN19**. Des panneaux d'information sur le pays de la Vannerie et le parc éolien pourraient être mis en place, avec un visuel marquant bien le territoire de Vannier Amance. Un groupe de travail est chargé d'étudier ce volet de l'étude au sein du comité de pilotage du projet.

L'INTÉGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

UNE INFLUENCE VISUELLE LIMITÉE AU SECTEUR PROCHE

La localisation du projet au centre du plateau de Fayl-Billot ; le relief entaillé des vallées de l'Amance au Nord, les collines du Sud du territoire et le couvert forestier très présent limitent fortement les vues lointaines sur le projet. Les vues sont ainsi limitées depuis le plateau de Langres, les vallées d'Amance, les plaines de l'Est, la vallée de la Saône et le Sud entre Frettes et Champlitte. C'est depuis le plateau de Fayl-Billot, ceinturé de massifs forestiers que les vues seront plus ouvertes sur le parc éolien. **Le parc éolien s'étend sur plusieurs kilomètres de Pressigny à Fayl-Billot et sera rarement visible en totalité depuis le plateau.** Depuis les villages les vues seront compartimentées et limitées aux éoliennes les plus proches. Les effets de masques du bâti et de la végétation sont omniprésents. C'est depuis les infrastructures routières comme la RN 19 et la D460 que les vues sur le parc éolien seront les plus dégagées, au Sud de Genevrières sur la D460 et à l'Ouest de Cintrey sur la RN19.

DES ENJEUX PAYSAGERS PRÉSERVÉS

Les vues sur les éoliennes seront rares depuis la vallée d'Amance, la zone de projet ayant été choisie en retrait de cette vallée. La distance des éoliennes depuis les points de vue de Maizières-sur-Amance et Laferté-sur-Amance limite leur perception. Le scénario présentant les 6 éoliennes au Nord de Fayl-Billot n'a pas été retenu dans la définition du projet final, limitant l'emprise visuelle depuis le point de vue de Maizières.

UN CADRE DE VIE PRIS EN COMPTE DANS LA DÉFINITION DU PROJET, DES PERCEPTIONS LIMITÉES DEPUIS LE CENTRE DES VILLAGES, PLUS OUVERTES DEPUIS LE RÉSEAU ROUTIER ENTRE LES VILLAGES

Les villages les plus proches de Fayl-Billot, Pressigny et Broncourt ont fait l'objet d'une attention particulière. Au Nord de Pressigny, c'est la variante présentant le moindre impact qui a été retenue selon deux lignes de 4 et 7 machines (E14 à E24) permettant une plus grande distance entre les éoliennes et le centre du village (>1,3 km). La ligne fuyante constituée par les éoliennes E18 à E24 permet de masquer le plus grand nombre d'éoliennes depuis la route D138 entre Pressigny et Broncourt et depuis le centre de Broncourt.

À Fayl-Billot, le scénario initial qui s'étendait à l'Ouest avec 12 éoliennes au Nord du bourg a été réduit à 6 machines dans la variante finale. Les éoliennes ne sont pas visibles du centre du village notamment depuis le vallon du Fayl. Les vues les plus dégagées concernent les nouveaux lotissements en construction au Nord du village mais sont limitées aux premières éoliennes.

UN PROJET EN DEHORS DE TOUT MILIEU NATUREL INVENTORIÉ ET OU PROTÉGÉ

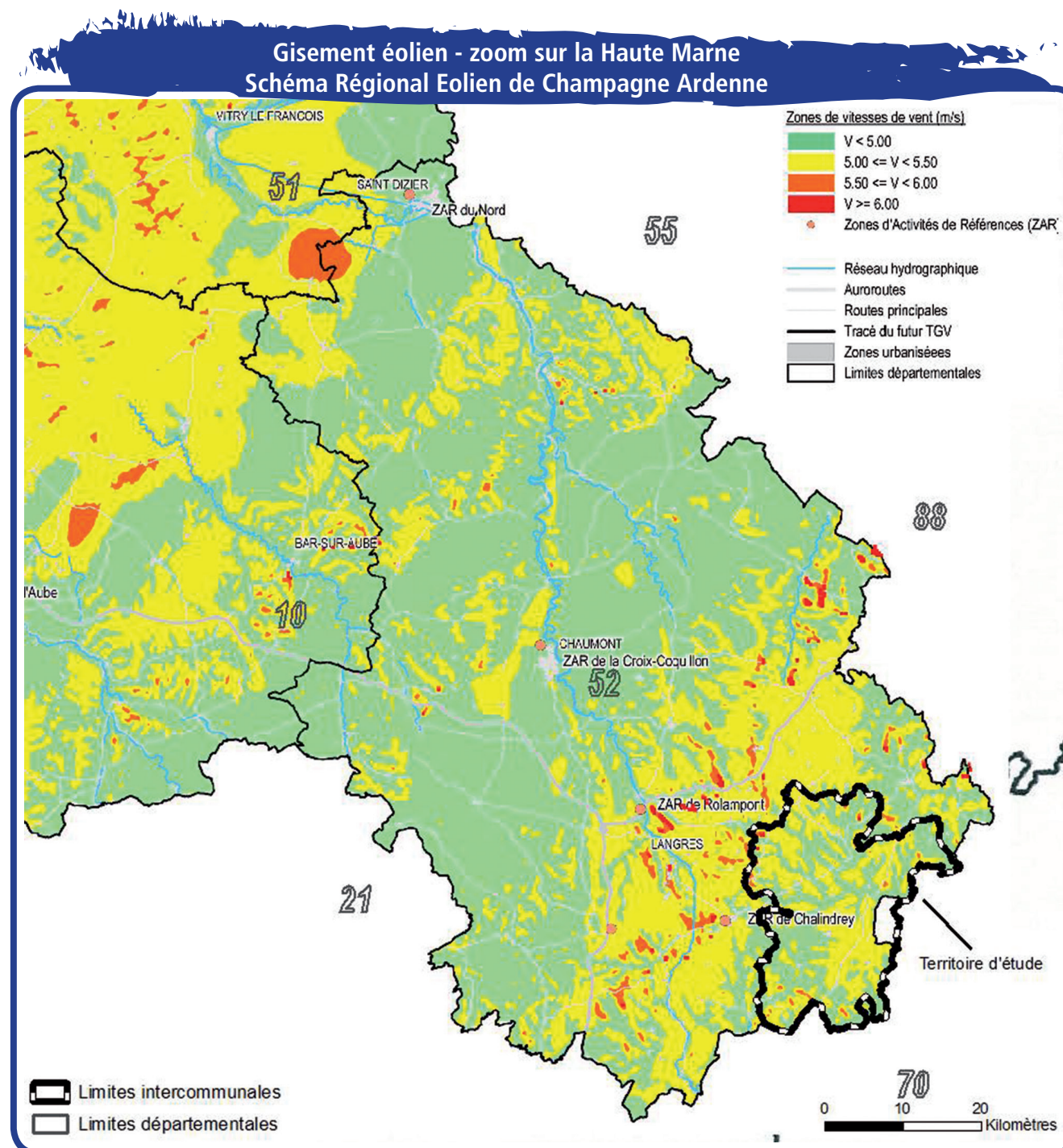
Les milieux naturels les plus proches concernent des Zones Spéciales de conservations (ZSC) Natura 2000 et Znieff de type 1 sur les ruisseaux abritant des écrevisses à pattes blanches. Ces secteurs **se situent au Sud de Pressigny, en dehors de la zone de projet et ne seront pas impactés par le projet.** Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) les plus proches sont celles du Bassigny et de la Vallée de La Saône à plus de 15 kilomètres.

UNE CONTRIBUTION ÉNERGÉTIQUE SIGNIFICATIVE

Avec une production estimée à plus de 200 GWh par an, le parc éolien de Vannier Amance contribuera de manière significative aux objectifs nationaux de 2020 du Grenelle de l'environnement. **Une telle production équivaut à la consommation d'une population de 80 000 personnes et permet d'éviter le rejet de plus de 60 000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère.**

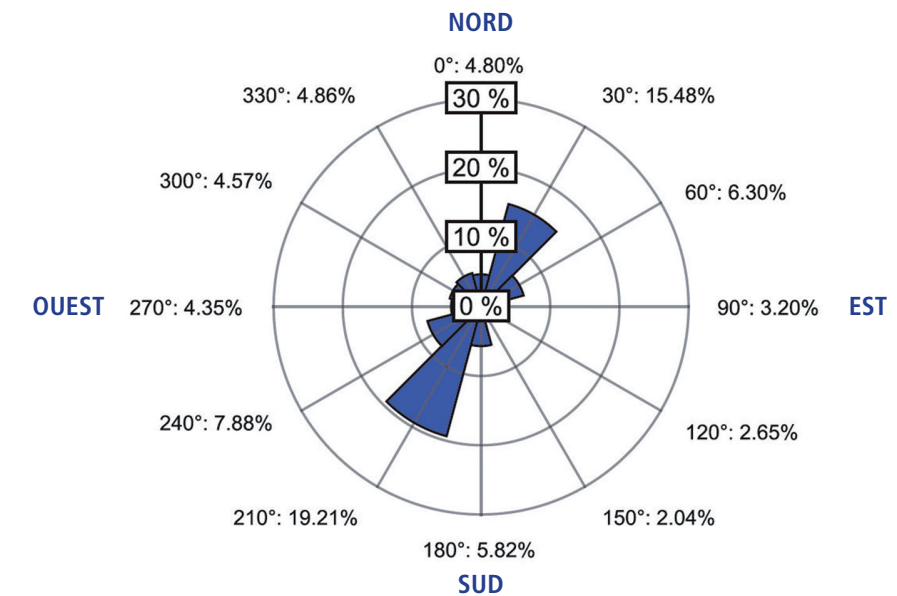
LE POTENTIEL ÉOLIEN

La carte du gisement éolien de la Haute-Marne, extraite de l'Atlas Régional Éolien de Champagne Ardenne (2005) montre que le Sud-Est Haut Marnais bénéficie d'une bonne ressource éolienne à l'échelle régionale avec une vitesse annuelle moyenne comprise entre 5 m/s et 5.5 m/s et plus ponctuellement entre 5,5 m/s et 6 m/s à 50 m de hauteur. À la lecture de cette carte, le secteur du plateau au centre du territoire d'étude se distingue comme étant un secteur suffisamment venté. Mais ce type d'études, réalisées à très large échelle, donne une indication générale sans permettre de qualifier précisément la qualité de la ressource en vent.



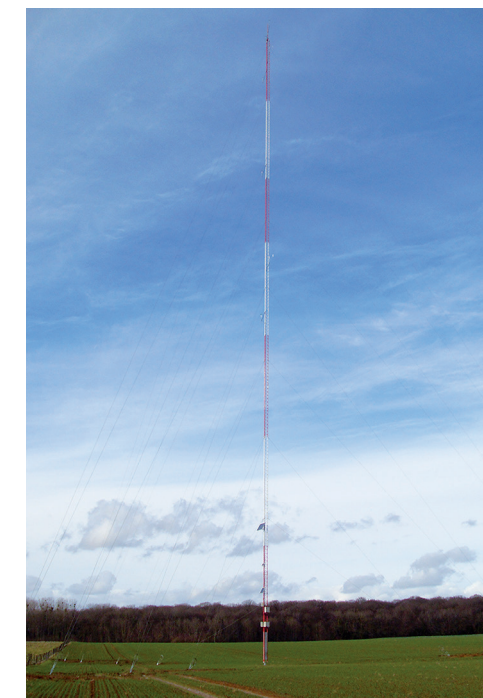
C'est pourquoi deux mâts de mesure ont été implantés en novembre 2011 à Pressigny et Fayl-Billot. D'une hauteur de 80 mètres, ils étaient équipés de quatre anémomètres et deux girouettes répartis à différentes hauteurs. Ces mâts ont permis de préciser les caractéristiques locales des vents :

- 2 directions dominantes franches, le vent de Sud-Sud-Ouest (210°) et la bise Nord-Nord-Est (30°). La rose des vents est bidirectionnelle sur 2 directions opposées c'est une caractéristique optimale pour le projet puisque les vents sont perpendiculaires à l'axe d'implantation des éoliennes.



Rose des vents : fréquence des vents selon la direction sur le mât de Pressigny

Photo du mât de Pressigny



- La vitesse moyenne annuelle dépasse les 22 km/h à 100 m au-dessus du sol.

La vitesse moyenne et les directions dominantes de vent sont des paramètres déterminants pour le choix du type d'éolienne et le plan d'aménagement (nombre d'éoliennes et espacement des éoliennes entre elles). Dans le cas du projet éolien de Vannier Amance, les directions dominantes SSO-NNE concentrent à elles seules plus de 80% de l'énergie éolienne disponible.

Les performances des éoliennes retenues pour le projet sont adaptées au mieux aux caractéristiques et à la qualité du gisement de vent, et doteront le parc éolien de Vannier Amance d'une efficacité électrique équivalente à la moyenne nationale (24%).

LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Le raccordement électrique se fera en câbles sous-terrains en moyenne tension de 20kV ou 33 kV depuis les éoliennes jusqu'au nouveau poste de raccordement. Ce poste élèvera la moyenne tension en très haute tension 225 kV pour l'injecter dans la ligne 225kV Vesoul-Rolampont. Ce poste sera constitué de différentes cellules de protection et disjoncteurs, d'un transformateur 225kV et de cellules de comptage de l'énergie. Le raccordement à la ligne se fera via un portique et un nouveau pylône. La capacité d'injection de la ligne existante est supérieure à 130MW (valeur confirmée dans un courrier de Rte) et donc largement supérieure à la puissance du projet aujourd'hui estimée à 87MW. Plusieurs localisations du poste de raccordement sont à l'étude dont celle qui a fait l'objet d'une Proposition Technique et Financière (PTF) de la part de Rte sur la Zone d'Activité de La Folie sur la commune de Fayl-Billot. La totalité des éoliennes se situent à moins de 5 km des différents emplacements envisagés pour le poste de raccordement. Le projet de poste de raccordement fera l'objet d'une demande de Permis de Construire séparée en septembre 2013.

LA BIODIVERSITÉ

LE RECENSEMENT DES MILIEUX NATURELS INVENTORIÉS ET PROTÉGÉS

Pour identifier les enjeux environnementaux d'un territoire, il existe plusieurs types de classement.

Les inventaires scientifiques

Ces inventaires définissent des zones naturelles d'intérêt floristique et faunistique : les ZNIEFF.

- les ZNIEFF de type I correspondent à des secteurs de superficie en général limitée, définis par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional
- les ZNIEFF de type II correspondent à des grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes.

Dans l'environnement de la zone de projet (5 km) on recense 6 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II :

6 ZNIEFF de type I

ZNIEFF DE TYPE I	INTÉRÊT	SITUATION
Ravin forestier de Haute Amance 210000143	Habitats forestiers	1.3 km
Bois des Montvaudies et bois brûlé entre Fayl Billot et Bussièrès 210009524	Habitats forestiers	2.5 km
Vallons des ruisseaux de Pressigny et de la ferme d'Aillaux 210020020	Faune aquatique	1.3 km
Vallons des ruisseaux des Bruyères à Pierrefaites, de la Verrerie et de Vau de Velle à Vaux-la-Douce 210020021	Faune aquatique	0.8 km
Forêts et pelouses sèches de la montagne de la Roche-Morey 430010960	Flore	3 km
Ruisseaux affluents de l'Ougeotte 430020049	Faune aquatique	1 km

2 ZNIEFF de type II

ZNIEFF DE TYPE II	INTÉRÊT	SITUATION
Haute Vallée de l'Ougeotte 30020068	Massif forestiers	0.3 km
Vallée de l'Amance et de ses affluents depuis Vicq et Laneuvelle jusqu'à Maizières et Pisseloup 210020116	Vallée alluviale, avifaune	1.5 km

Les périmètres et zonages de protection

Aucune ZICO (Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux) n'est présente à proximité des sites. Aucune Réserve Naturelle Régionale ne se trouve à proximité.

Les protections légales et réglementaires

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Les APPB sont des espaces réglementés présentant un patrimoine naturel d'intérêt et notamment des espèces protégées (faune ou flore). Ils ont pour objectif de favoriser la conservation de biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces protégées. Dans un rayon de 20 km autour de la zone de projet on recense huit APPB dont les plus proches sont :

APPB	INTÉRÊT	SITUATION
Ruisseaux du Paissard et de Poinsonot	Écrevisses à pattes blanches	Ruisseaux à 250 m Périmètre éloigné APPB limitrophe à la zone de projet
Ruisseau des Aignelots	Écrevisses à pattes blanches	1 km

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau des sites naturels. La préservation des espèces protégées et la conservation des milieux visés passent essentiellement par le soutien des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour. Le réseau Natura 2000 est constitué de :

- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) : Sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces (Directives « Habitat » de 1992)
- Zones de Protection Spéciale (ZPS) : Sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979)

Dans l'environnement des sites d'implantation (5 km à partir des zones) on recense une ZSC :

ZSC	INTÉRÊT	SITUATION
Ruisseaux de Pressigny et de la ferme d'Aillaux	Écrevisses à pattes blanches	1 km

Concernant la Directive « Oiseaux », on notera qu'il n'existe aucun périmètre de protection à moins de 15 km de la zone de projet.

Conclusions

L'analyse des sensibilités naturalistes (faune et flore) de l'environnement de la zone de projet, qui a été menée en première approche avec les inventaires et zones réglementées (base de données de la DREAL) montre que :

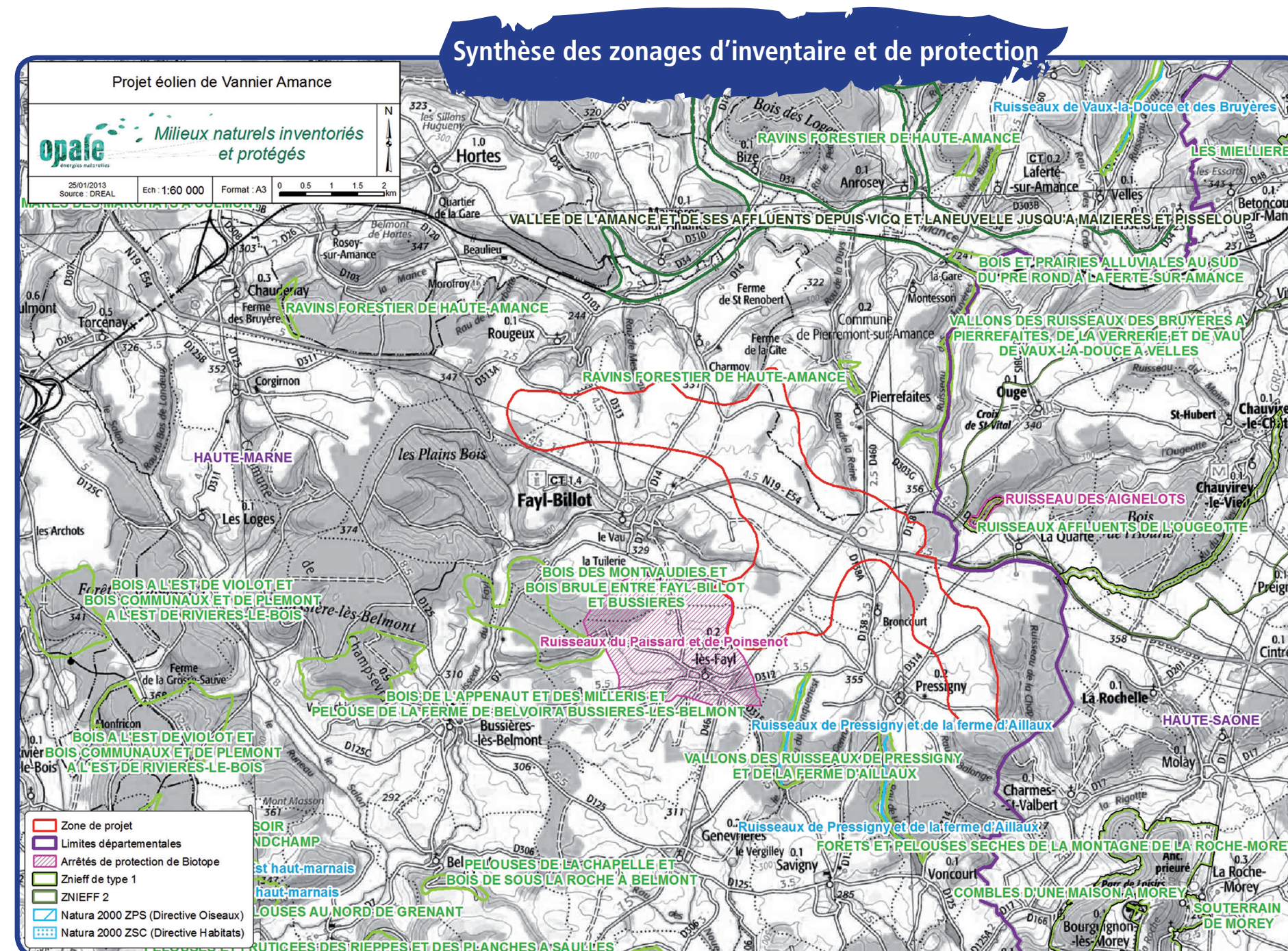
- **La zone de projet est située en dehors des milieux naturels à sensibilité forte**
(hors Natura 2000, hors APPB)
- **Les milieux naturels les plus proches concernent** essentiellement **des ruisseaux abritant des populations d'écrevisses** à pattes blanches
- **Le projet se trouve en dehors des zones identifiées pour la protection des oiseaux**, ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) et ZPS (Zone de protection spéciale)

LES ÉTUDES NATURALISTES MENÉES SUR LES SITES

L'étude de l'avifaune (les oiseaux)

Pour affiner les connaissances naturalistes à l'échelle réduite de la zone de projet, le Conseil Aménagement Espace Ingénierie(CAEI de Dijon) ainsi que Bernard FROCHOT Ornithologiste indépendant ont été missionnés pour étudier sur toutes les saisons l'avifaune sur le site.

Entre mars 2009 et février 2010, CAEI Dijon et Bernard FROCHOT ont réalisé des études de terrain pour caractériser les migrations d'oiseaux, les espèces nicheuses et les espèces hivernantes sur la zone de projet ainsi que sur les 2 autres zones qui faisaient partie de la demande de ZDE initiale mais ont été écartées du projet en 2012 (Zone Nord de Voisey Nouvelle-les-Voisey et Zone Ouest Champsevraine).



La migration pré-nuptiale :

Les espèces les plus abondantes sont la Grive Litorne, l'Étourneau Sansonnet, le Pigeon ramier et le Pinson des arbres représentant à elles 4 plus de 76% des observations.

- **Aucun couloir de migration n'a pu être déterminé.** Les migrations sont diffuses dans l'espace et semblent concerner l'ensemble de la zone d'étude
- L'orientation des migrations se fait selon un axe Sud-Ouest/Nord-Est
- Malgré l'observation de plusieurs espèces de rapaces dont un grand nombre de Buses variables, **aucun couloir d'air chaud ascendant n'a été observé.**

La migration post-nuptiale :

Les espèces les plus abondantes sont l'Étourneau Sansonnet, le Pinson des arbres, le Pigeon ramier et l'Alouette des champs représentant à elles 4 plus de 80% des observations. Les études ont identifié :

- Une orientation générale des migrations du Nord-Est vers le Sud-Ouest
- **L'absence de couloir de migrations post-nuptiales.** Celles-ci se font sur l'ensemble du plateau, préférentiellement au-dessus des milieux ouverts (flux migratoire de 258 individus par heure en milieu ouvert). Ceci est certainement dû à l'absence de relief marqué
- 5 espèces de rapaces observées en migrations
- Une zone d'étude qui sert de halte migratoire : Vanneau huppé, Bécassine des marais, Alouette des champs...

Compte tenu des observations, les experts ont qualifié la zone de projet en intérêt écologique moyen pour la migration.

Avifaune nicheuse :

L'espèce la plus abondante est l'Alouette des champs (65%). Vient ensuite un cortège d'espèces forestières à large amplitude d'habitat (Pinson des arbres, Merle noir, Fauvette à tête noire, Pigeon ramier, Mésange charbonnière).

L'intérêt écologique de l'aire d'étude rapprochée vis-à-vis de la nidification est différent en fonction des milieux naturels considérés.

Les secteurs du périmètre du projet présentant le plus fort intérêt écologique sont :

- Les parcelles accueillant le Pipit farlouse en extrémité Nord de la zone du projet
- Le Sud de la zone du projet («Les Grandes Noues»), où nichent l'Alouette lulu et la Pie grièche-écorcheur
- Toutes les haies qui jouent un rôle dans la nidification de la Pie grièche-écorcheur, du Moineau friquet, de la Huppe fasciée, de la Tourterelle des bois, de la Fauvette babillarde, du Bruant jaune.

Les secteurs présentant un intérêt écologique moyen sont les parcelles de prairies autres que celles citées précédemment.

Enfin, les parcelles de cultures présentent un faible intérêt écologique.

Concernant l'avifaune hivernante, les experts ont qualifié la zone de projet comme présentant un faible intérêt écologique. Les inventaires de terrain ont montré que la diversité de rapaces présents sur la zone d'étude en hiver reste faible et les effectifs modestes (quelques individus) : 4 espèces de rapaces ont été vues lors des prospections d'hiver (le Busard Saint-Martin, la Buse variable, l'Épervier d'Europe et le Faucon crécerelle). Les espèces présentant un statut patrimonial présentent également de faibles effectifs.

La plupart des espèces observées sont communes pour la région Champagne Ardenne.

Bien que le risque de collision ne soit jamais exclu, l'impact principal des éoliennes sur les oiseaux sera une modification relative de la fréquentation de la zone. L'effet «épouvantail» joue comme c'est largement observé sur les parcs éoliens en fonctionnement. D'une façon générale **le taux de mortalité par collision reste très faible comparativement à d'autres activités humaines (circulation automobile et ligne haute tension en premier lieu).**

L'étude de la flore et des habitats naturels

Au printemps 2010, le bureau d'études AXECO a réalisé des relevés de terrain pour identifier le cortège botanique et des habitats sur la zone de projet (et également sur les zones Nord et Ouest du périmètre de ZDE initial, écarté de l'étude en 2012).

26 habitats naturels, agricole et artificiels ont été répertoriés sur la zone de projet. Elle est majoritairement constituée de culture et de pâtures. On note également dans une moindre mesure des prairies de fauches, des boisements et quelques secteurs de plantations horticoles.

Aucune espèce protégée n'a été notée. Sur l'ensemble des relevés, les habitats les plus intéressants au niveau de la richesse botanique sont les prairies humides, les mares prairiales et un complexe bocager humide à forte diversité. Une espèce patrimoniale réglementée a été recensée (*Lythrum hyssopifolia*) au bord d'un chemin et 7 espèces remarquables non réglementées ont été recensées ponctuellement.

Sur les 29 machines du projet, 15 éoliennes se situent en culture, 12 en pâtures et 2 en prairie de fauches. Aucune éolienne n'est implantée en secteur forestier. Aucune éolienne n'est implantée sur les secteurs floristiques présentant une plus grande richesse botanique. L'éolienne E22 située à proximité du chemin où a été observée une espèce remarquable fera l'objet d'un balisage botanique avant la phase chantier.

Exemple d'un champ cultivé sur la commune de Fayl-Billot



Exemple d'un champ cultivé et d'un accès existant et ses ourlets herbacés sur la commune de Fayl-Billot



Exemple d'une pâture sur la commune de Fayl-Billot



L'étude des chauves-souris

Méthode

Le bureau d'étude AXECO a réalisé des analyses de l'activité des chiroptères (chauve-souris) du printemps à l'automne 2009. L'étude est faite avec des enregistreurs ultrasoniques qui permettent de différencier les espèces. **Plus de 12 nuits d'écoute ont été réalisées pour un total de 240 points d'écoute et une durée d'écoute de 52 heures sur l'ensemble du périmètre de ZDE initial.**

Résultats

10 espèces ont été identifiées dont 4 espèces sont inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitat. L'activité moyenne est de 1.66 contact par minute traduisant une activité moyenne sur la zone de projet.

Parmi les espèces observées, la plus fréquente est la Pipistrelle commune qui représente à elle seule plus 76% des contacts. L'occupation du site par les chiroptères est dépendante de la nature et de la structure des milieux.

Sur le site, les milieux les plus utilisés par les chauves-souris sont :

- Les lisières boisées et les haies : pour la chasse
- Les boisements : chasse et gîtes pour de nombreuses espèces
- Les villages et les cours de fermes : pour la chasse et comme gîtes de repos ou de reproduction.

Les milieux peu ou pas entomogènes sont peu attractifs pour les chiroptères. Dans l'aire d'étude, ce sont surtout :

- Les cultures monospécifiques
- Les pâtures.

Sur les 10 espèces recensées, 4 espèces prioritaires en Champagne Ardenne ont été contactées pour 7.4% des contacts totaux et une moyenne de 0.12 contact par minute traduisant une activité très faible de ces espèces. Les secteurs en lisières des massifs forestiers et les secteurs de vallons humides qui présentent un milieu attractif pour les chiroptères ont été écartés de tout aménagement.

Aucun gîte n'a été trouvé sur la zone de projet.

Mesure préventives

Les éoliennes ont été implantées exclusivement sur les milieux les moins attractifs pour les chiroptères (27 machines en culture ou pâture et 2 machines en prairies de fauches).

Mesure d'accompagnement du projet

Conformément à la réglementation et dans l'objectif de toujours diminuer les impacts possibles sur la nature et le territoire, **nous réaliserons un suivi naturaliste post-installation afin d'évaluer les impacts effectifs du projet sur la faune sur 20 ans (collisions avec les pales, trajectoires de migration, oiseaux nicheurs, mammifères, etc.).** Des organismes de protection de l'environnement locaux et indépendants seront missionnés à cet effet.

Des mesures correctives pourront être apportées comme la mise en place d'une gestion des machines en fonction des conditions climatiques favorables à l'activité des chauves-souris. Des études allemandes démontrent que cette approche est la plus efficace pour diminuer le risque de mortalité de ces espèces.

LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ PUBLIQUE

CHOIX DU SITE

La position de la zone de projet en zone favorable hors contrainte du Schéma Régional Éolien de Champagne Ardenne confirme l'absence de contraintes rédhibitoires sur le site.

La conception du projet à proximité des infrastructures existantes a nécessité une consultation accrue des opérateurs présents (Gaz de France, France Telecom, DREAL, RTE, SICAE, Dir Est). Des distances à respecter entre les éoliennes et leurs ouvrages ont été édictées et prises en compte dans la définition du projet. L'étude de danger intégrée dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter ICPE confirme la compatibilité du projet avec les infrastructures routières et les activités à proximité.

LE BRUIT

L'Arrêté du 26 août 2011, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, **constitue désormais le texte réglementaire de référence. Les dispositions des articles de la section 4, de l'article 22 et des articles de la section 6 sont applicables au 1er janvier 2012. La section 6 de la loi correspond à la section « Bruit ».**

Les principaux critères énoncés par ce cadre réglementaire sont :

Le critère d'émergence

Les valeurs d'émergence sonore maximale admissible, lorsque le niveau ambiant existant incluant le bruit de l'installation est supérieur à 35 dBA, est de 5 dBA le jour (7h-22h) et de 3 dBA la nuit (22h-7h).

Valeurs limites à proximité des éoliennes

Elle correspond à la valeur maximale autorisée en tout point du périmètre de mesure du bruit (périmètre défini par l'article 2 de la loi) : « Le niveau de bruit maximal est fixé à 70 dB (A) pour la période jour et de 60 dB (A) pour la période nuit. »

Dans le cadre du parc éolien Vannier Amance, la société Venatech, spécialiste en ingénierie acoustique, a effectué une campagne de mesures afin de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur. Pour réaliser cette étude acoustique, des points de mesure distincts ont été retenus aux alentours du site d'implantation des éoliennes.

L'étude acoustique sera jointe à l'étude d'impact et sera instruite par les services de l'Etat. Les conclusions de l'étude montrent que sur l'ensemble des habitations étudiées, les niveaux d'émergence réglementaires diurne et nocturne ne sont jamais dépassés.

DISTANCE AUX HABITATIONS

L'arrêté ICPE relatif aux parcs éoliens indique qu'une distance réglementaire de 500 m doit être respectée entre les éoliennes et les habitations. Cette distance est respectée par le parc éolien de Vannier Amance. L'habitation la plus proche des éoliennes se situe à 680 m. Le centre des villages les plus proches se situent entre 1300 et 1600 m des premières éoliennes.

L'ÉTUDE DE DANGERS

Conformément à la législation, une étude de danger a été menée. Cette étude a pour objectif de caractériser, analyser, évaluer, prévenir et réduire les risques du parc éolien Vannier Amance sur les personnes.

Les principaux risques liés à l'installation d'éoliennes et définis par les dispositions législatives sont :

- La projection de tout ou une partie de pale
- L'effondrement de l'éolienne
- La chute d'éléments de l'éolienne
- La chute de glace
- La projection de glace.

Chacun des scénarios envisagés a fait l'objet d'une analyse intégrée à l'étude de danger (qui fera partie du dossier de demande d'autorisation d'exploiter). L'étude de dangers a révélé que « l'ensemble des scénarii étudiés est en zone de risques intermédiaires, pour laquelle les mesures de sécurité sont jugées suffisantes et la maîtrise des risques concernés est assurée et démontrée par l'exploitant (contrôles appropriés pour éviter tout écart dans le temps). Les mesures de maîtrise des risques mises en place sur l'installation sont suffisantes pour garantir un risque acceptable pour chacun des phénomènes dangereux retenus dans l'étude détaillée. »

LES AUTRES CONTRAINTES TECHNIQUES

LES SERVITUDES AÉRONAUTIQUES

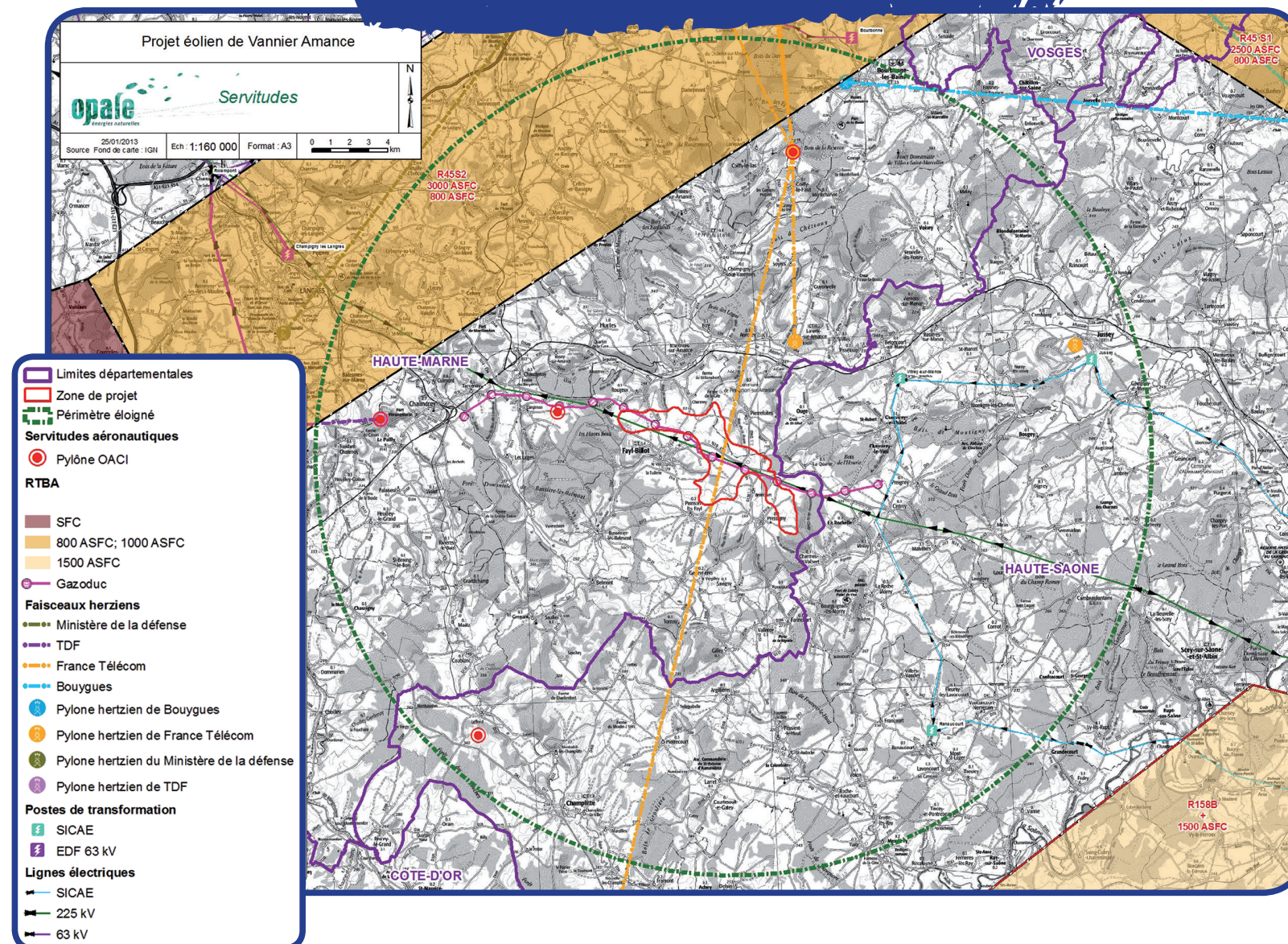
- **L'aéronautique civile**

Le projet n'est concerné par aucune contrainte de l'aviation civile

- **L'aéronautique militaire**

Le projet n'est concerné par aucune contrainte de l'aviation militaire.

Servitudes dans le périmètre éloigné



SERVITUDES DE PROTECTION DU PATRIMOINE

Aucun site ou vestige archéologique n'est recensé à ce jour sur les terrains du projet.

Cependant, conformément aux dispositions du livre V, titre II du Code du Patrimoine relatif à l'archéologie préventive et des décrets n°2002-89 du 16 janvier 2002 et n°2004-490 du 3 juin 2004 relatifs aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, le dossier devra être soumis au service régional de l'archéologie pour examen à partir duquel une opération de diagnostic archéologique pourra être prescrite. Si, à l'issue de ce diagnostic, des sites ou vestiges venaient à être découverts, une fouille ou une conservation totale ou partielle de ceux-ci pourrait être prescrite.

Les monuments historiques sont protégés par un périmètre de visibilité de 500 mètres dans lequel tout immeuble nu ou bâti visible du monument protégé est frappé de la servitude « abords » dont les effets sont visés aux articles 1er et 3 de la loi du 31 décembre 1913 et au sein duquel toute modification est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Cependant, **il n'existe aucun monument historique dans un rayon de 500 m autour de la zone de projet.** Le monument historique le plus proche des éoliennes est l'église inscrite de Pressigny située à 1.3 km des éoliennes E19 et E20.

Les terrains étudiés ne sont donc concernés par aucun périmètre de protection des monuments historiques, ni aucune servitude de protection du patrimoine en général.

LES SERVITUDES RADIOÉLECTRIQUES

La distance minimale d'éloignement pour tout type de radar est respectée.

- **Radar Météo-France**

Le projet se situe en dehors des zones de restriction et de coordination radar Météo France

- **Radars liés à l'aviation civile et/ou militaire**

Le projet se situe en dehors des zones de restriction et de coordination radar civile et militaire

- **Autres stations radioélectriques**

Le faisceau France Telecom traverse la zone de projet. Le faisceau est protégé par un couloir d'exclusion de 150 m de large de part et d'autre du faisceau. Une dérogation a été accordée par France Telecom sur l'éolienne E8 (bout de pale à 102 m du centre du faisceau).

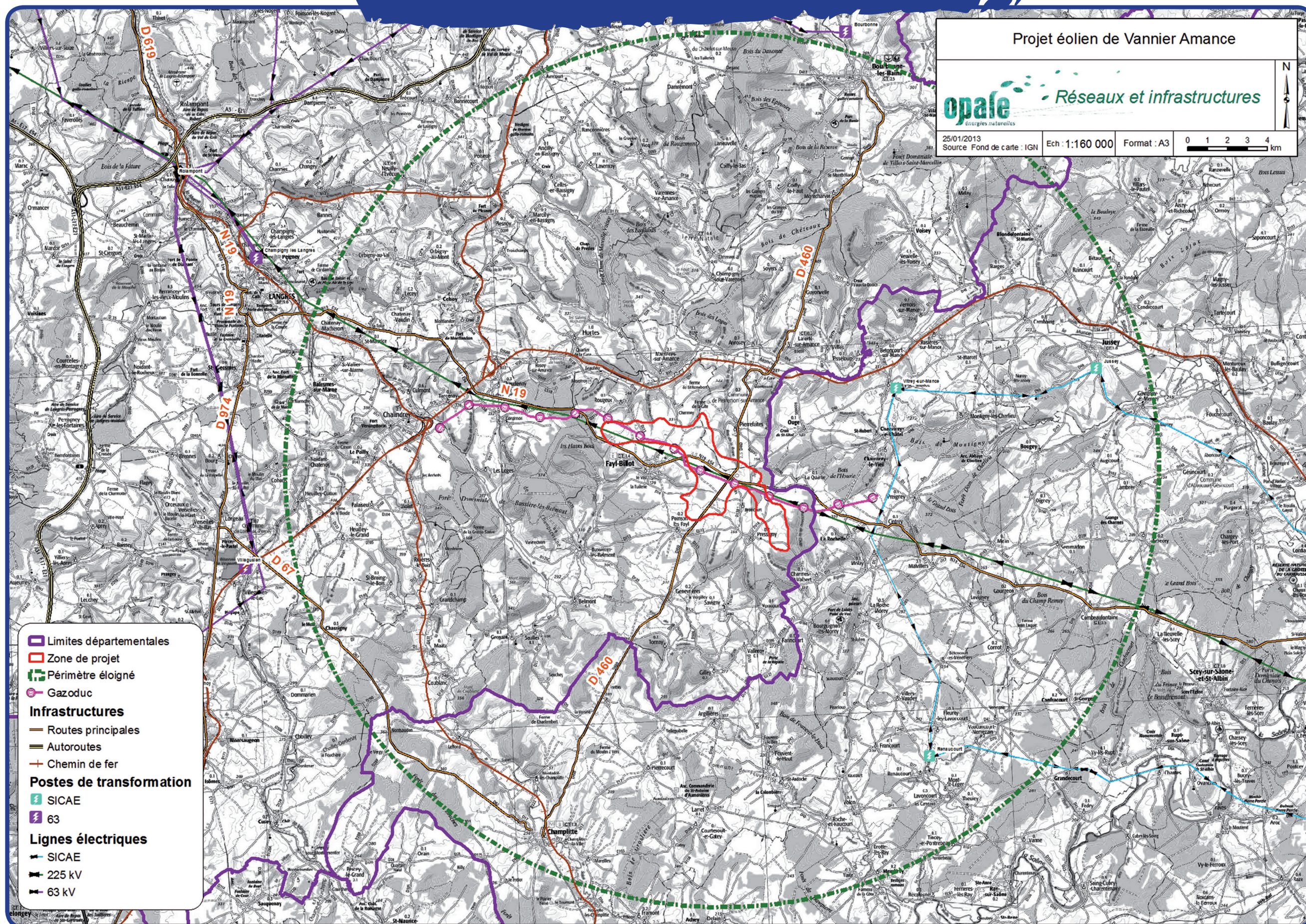
SERVITUDES LIÉES AUX RÉSEAUX DIVERS

La ligne électrique aérienne 225kV qui relie Vesoul à Rolampont et qui traverse la zone de projet se situe à plus de 300 m de l'éolienne la plus proche, soit à une distance supérieure à celle préconisée par Rte (185 m).

Le gazoduc qui traverse la zone de projet a fait l'objet de différents échanges avec Gaz de France. Une distance minimale de 180 m est à respecter par le projet. L'éolienne la plus proche se situe à une distance de 190 m du gazoduc.

La route nationale 19 traverse la zone de projet. Les éoliennes se situent à une distance supérieure à 360 m de cette route à l'exception des éoliennes E7 à E9 qui se situent entre 240 à 315 m de cet axe. L'étude de danger du dossier ICPE démontre que ces éoliennes ne présentent aucun danger vis-à-vis de cet axe routier.

Réseaux et infrastructures



LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE

Le paysage et le patrimoine ont été pris en compte à toutes les étapes du développement du projet

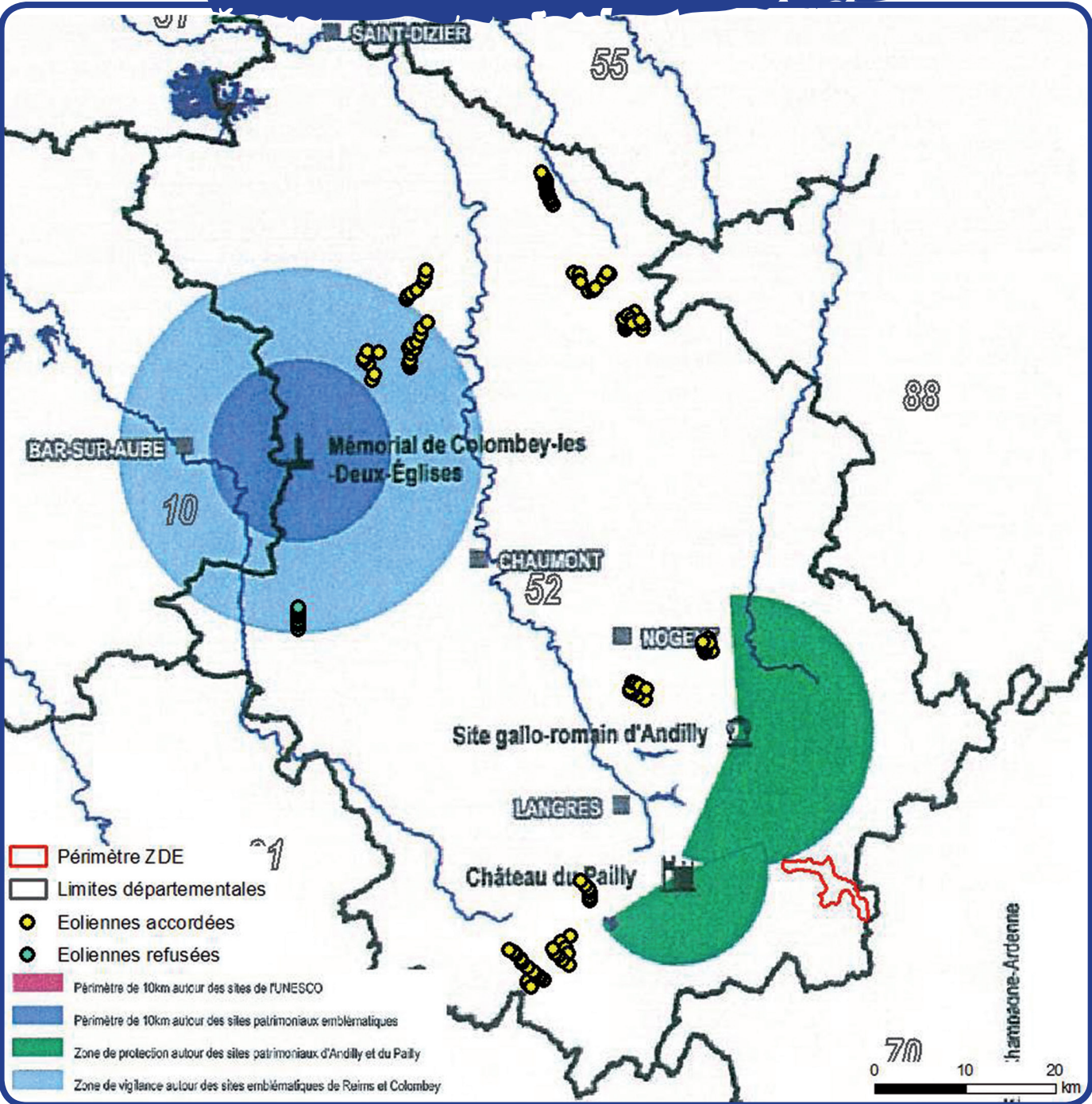
UNE PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE DÈS L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ ZDE

L'analyse du paysage a été prise en compte dans l'étude de faisabilité pour hiérarchiser les 10 secteurs identifiés à l'issue de l'étude technique et proposer un périmètre de ZDE compatible avec les enjeux paysagers identifiés.

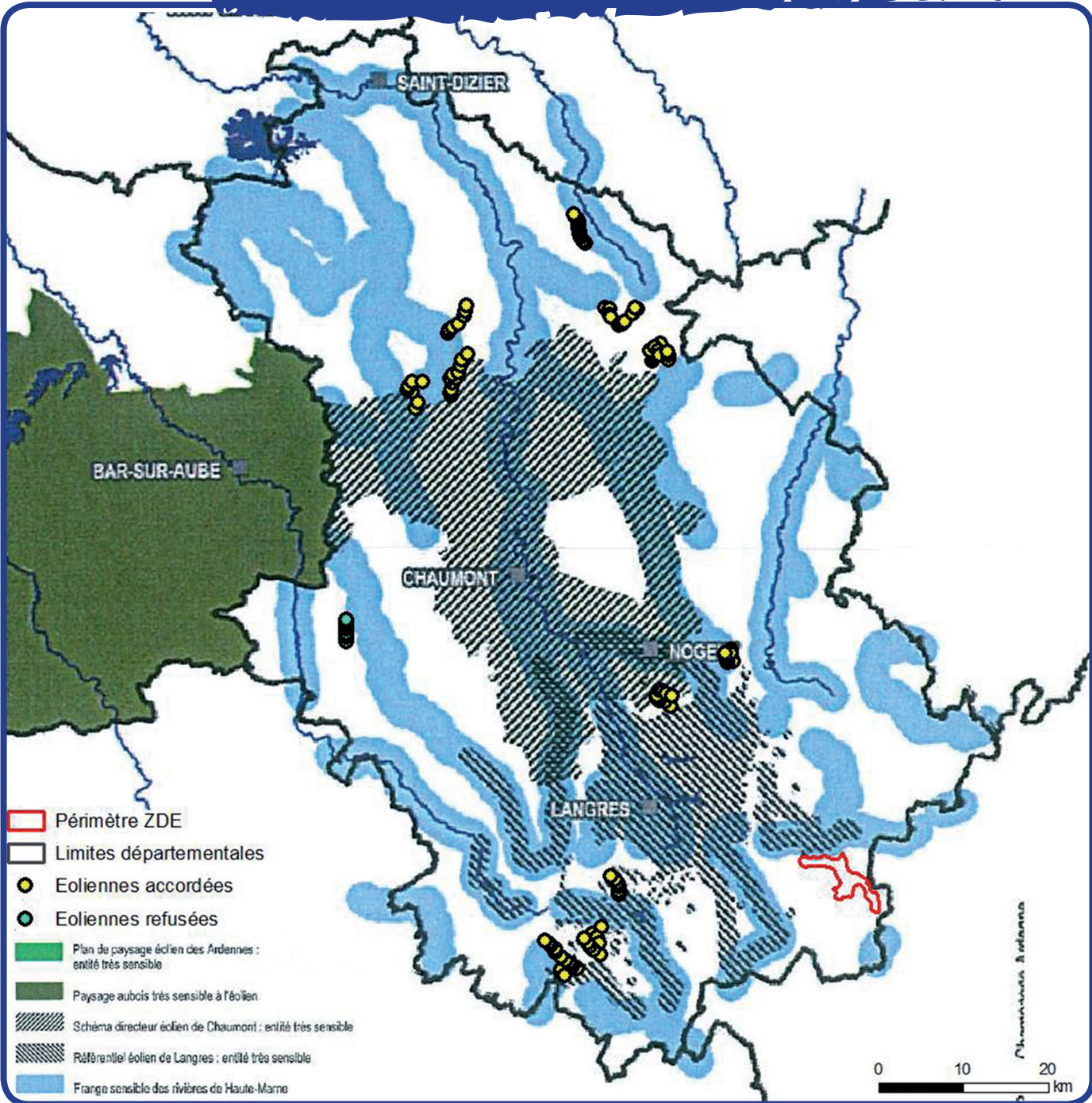
Le secteur de la Vallée d'Amance a, par exemple, fait l'objet d'une attention particulière dans la définition du périmètre de ZDE en 2009. Un recul de 1 km a été pris en compte pour définir le périmètre de ZDE initial, les parties situées en bordure de plateau ainsi que les zones Nord de la vallée, plus visibles, ont été supprimées. Les périmètres ont été définis en dehors du secteur de visibilité du référentiel de Langres.

Cette approche a été confirmée lors de la réalisation du Schéma Régional Eolien de Champagne Ardenne, ainsi la zone de projet se situe à l'écart des enjeux régionaux définis dans le schéma comme les franges sensibles des rivières de Haute Marne et les zones de protection autour des sites patrimoniaux d'Andilly et du Pailly.

Carte du patrimoine architectural du Schéma Régional Eolien - le projet est en dehors des zones de protection des sites patrimoniaux d'Andilly et du Pailly



Carte des enjeux paysagers du Schéma Régional Eolien - le projet est en dehors des franges sensibles des rivières de Haute Marne



ANALYSE DE PERCEPTION DU PROJET ÉOLIEN VANNIER AMANCE

Le plateau de Fayl-Billot se situe à la transition entre la plaine de Saône à l'Est et le plateau de Langres à l'Ouest. Ce plateau est cerné au Sud par un système collinaire et au Nord par la vallée de l'Amance et le secteur de l'Apance-Amance constitué d'un plateau forestier profondément entaillé.

Cette configuration topographique conjuguée avec un projet situé au centre du plateau limite fortement les vues lointaines depuis les vallées et plaines environnantes. Les secteurs de visibilité en vues lointaines concernent les versants Nord de la Vallée d'Amance, les bordures du plateau de Langres à l'Ouest et certaines trouées au Sud et la dépression de Genevrières.

Les vues sont plus ouvertes sur le plateau de Fayl-Billot lui-même, bien que les systèmes de haies et de boisement, le bâti et la micro topographie jouent un rôle important dans l'atténuation de la perception du parc éolien.

D'autre part, le parc éolien est rarement visible dans sa totalité. Pour un observateur sur la route de Pressigny à Broncourt, les vues ne sont pas frontales aux lignes d'éoliennes et les effets de perspectives masquent rapidement les éoliennes situées en arrière plan.

Deux vues de découvertes du parc éolien se situent au niveau de la D460 au Sud de Genevrières et sur la RN19 à partir de Cintrey en venant de Vesoul.

Les vues depuis le centre des villages sont souvent limitées ou compartimentées par les effets de masques du bâti et de la végétation.

LES ENJEUX PAYSAGERS

Le volet paysager a été confié au bureau d'études Bocage.

L'étude paysagère a dégagé trois grandes familles de points de vue à analyser :

Les vues lointaines depuis les enjeux régionaux

- Château du Pailly :
aucune vue depuis le Château n'existe avec le parc éolien de Vannier Amance situé à plus de 15 km
- Ruines romaines d'Andilly-en-Bassigny :
le parc éolien situé à plus de 17 km sera peu visible depuis ce site, seuls quelques rotors peuvent dépasser du couvert forestier sans présenter une atteinte au site
- Rempart de Langres :
le parc éolien situé entre 22 km et 30 km de distance des points de vue des remparts se devinera sur la ligne d'horizon du panorama et ne portera pas atteinte à la lecture du paysage.

Les vues proches des installations

Il s'agit des vues à moins de 4 km des installations éoliennes.

Ces vues se situent toutes dans l'unité paysagère particulière que forme le plateau de Fayl-Billot. Les vues seront plus ouvertes depuis les axes routiers notamment en arrivant du Sud sur la D460 et en arrivant de l'Est depuis Cintrey. Ces itinéraires permettront une découverte du projet de manière différente, de face depuis la D460 du Sud au Nord et de côté depuis la N19 d'Est en Ouest. Depuis la RN19, le parc éolien se découvrira dans un premier temps sur le côté gauche sur une portion Cintrey – La Quarte puis longera le parc éolien sur le côté droit de la Quarté à Fayl-Billot.

Depuis les villages du plateau les plus proches comme Pressigny, Broncourt et Fayl Billot, les vues sont plus ouvertes en entrée et en sortie de village. Au centre des villages, le bâti et la végétation limiteront fortement les vues sur les éoliennes. Seules les éoliennes les plus proches seront visibles, l'étendue du projet favorisant les effets de perspectives et les lignes fuyantes, les vues sur la totalité du parc éolien seront limitées.

Les vues depuis les sites et monuments historiques

L'essentiel des monuments historiques les plus proches du site sont constitués de croix et d'églises situées en cœur de village. On note un château inscrit à Ouge. Ces monuments sont cernés par le bâti et la végétation sans position dominante sur le plateau. C'est le cas pour les églises de Poinson-les-Fayl, Pressigny et Ouge. L'église classée de Fayl-Billot située dans le vallon urbanisé du Fayl, ne sera pas exposée au projet éolien.

Sur le versant Nord de la vallée d'Amance, on distingue l'église inscrite de Maizières-sur-Amance dominant la vallée. La vue à ses abords est ouverte en direction du plateau de Fayl-Billot, l'éolienne la plus proche se situe à 3.7 km en arrière plan de la bordure du plateau permettant d'atténuer l'emprise visuelle des éoliennes par rapport à la vallée et respecte les préconisations du Schéma Régional Éolien de Champagne Ardenne.

L'église de Laferté-sur-Amance cernée par le bâti n'offre pas de vue ouverte en direction du parc éolien. La vue ouverte sur la vallée se situe sur le chemin de ronde en contrebas du village.

LES PHOTOMONTAGES

Le photomontage est l'insertion, dans une photographie prise en direction du site étudié, des éoliennes du projet dont on connaît les caractéristiques géométriques et d'implantation.

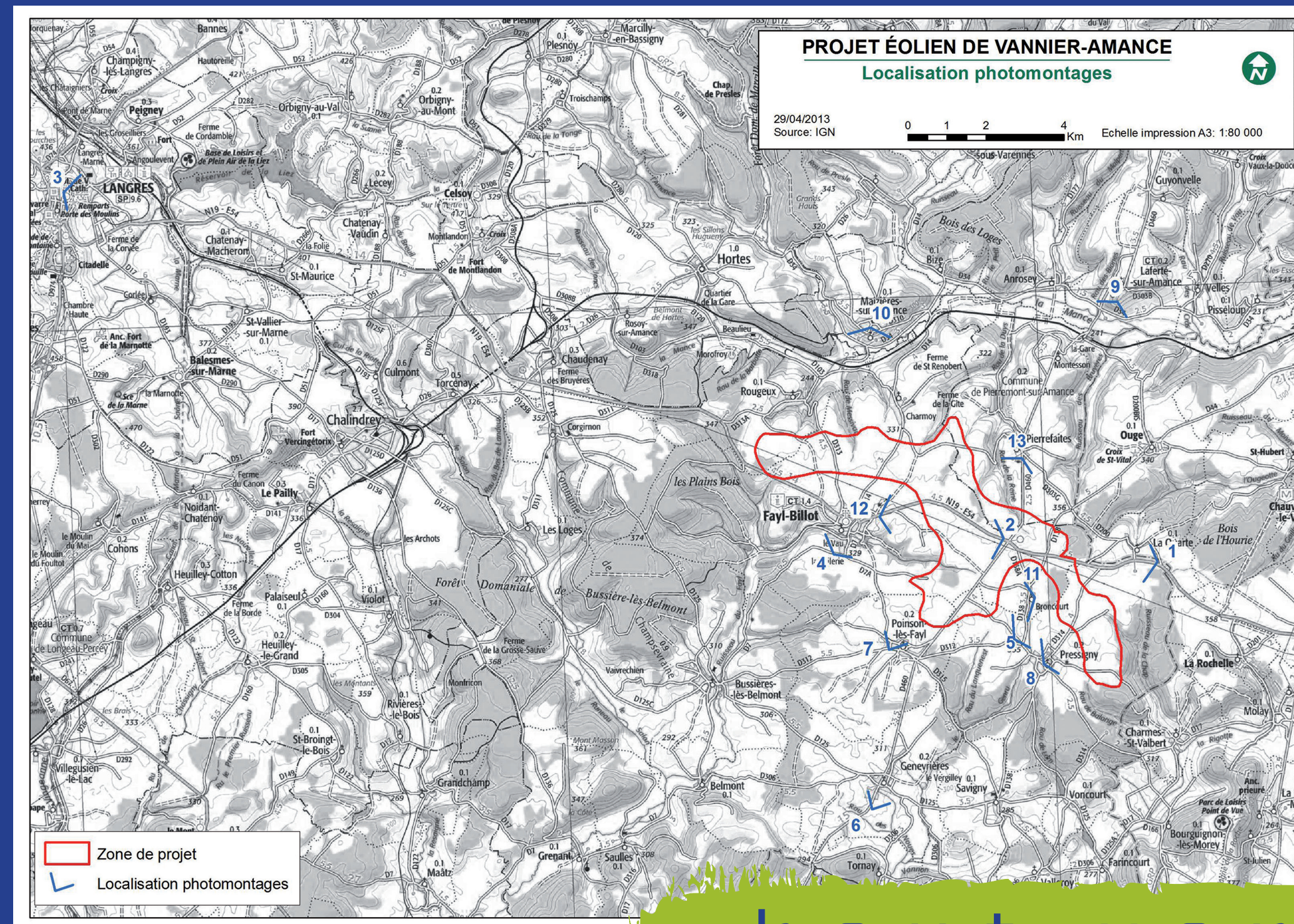
Ce procédé consiste à obtenir une image réaliste du projet d'un point de vue graphique et géométrique.

Les photomontages suivants sont, pour certains, constitués d'un assemblage de plusieurs photographies de façon à élargir le champ visuel et de replacer les éoliennes dans le contexte du grand paysage.

Les photomontages ont été réalisés à l'aide du logiciel *Windfarm*.

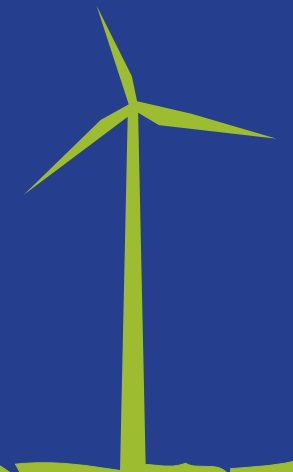
Ce logiciel est conçu spécialement pour développer des projets éoliens.

Le rendu visuel des éoliennes a été modifié en fonction de la luminosité et de l'environnement de chaque photomontage afin d'accentuer leur perception.



Les dimensions de l'éolienne prise en compte pour la réalisation des photomontages sont les suivantes, correspondant à l'éolienne Vestas V126 – 3 MW de puissance :

- Hauteur de mât : 117 mètres
- Diamètre du rotor : 126 mètres
- Hauteur totale : 180 mètres



haut vannier

PHOTOMONTAGE 1 : VUE DEPUIS LA RN19 AU NIVEAU DE LA QUARTE



Angle de vue : 100° - Distance à l'éolienne la plus proche : 1500 m



PHOTOMONTAGE 2 : VUE DEPUIS LA RN19 ENTRE LA FOLIE ET FAYL-BILLOT



Angle de vue : 130° - Distance à l'éolienne la plus proche : 500 m



PHOTOMONTAGE 3 : VUE DEPUIS LES REMPARTS DE LANGRES



Angle de vue : 100° - Distance à l'éolienne la plus proche : 22,3 km



Agrandissement - Angle de vue : 50°

PHOTOMONTAGE 4 : VUE DEPUIS LA D7 AU SUD DE FAYL-BILLOT



Angle de vue : 100° - Distance à l'éolienne la plus proche : 2500 m



PHOTOMONTAGE 5 : VUE DEPUIS LA D138 ENTRE BRONCOURT ET PRESSIGNY



Angle de vue : 100° - Distance à l'éolienne la plus proche : 1200 m



PHOTOMONTAGE 6 : VUE DEPUIS LA D460 AU NIVEAU DE GENEVRIÈRES



Angle de vue : 100° - Distance à l'éolienne la plus proche : 5,5 km



PHOTOMONTAGE 7 : VUE DEPUIS LE CENTRE DE POINSON-LES-FAYL



Angle de vue : 100° - Distance à l'éolienne la plus proche : 1700 m



PHOTOMONTAGE 8 : VUE DEPUIS LE CENTRE DE PRESSIGNY



Angle de vue : 100° - Distance à l'éolienne la plus proche : 1300 m



PHOTOMONTAGE 9 : VUE DEPUIS LE CHEMIN DE RONDE DE LAFERTÉ-SUR-AMANCE



Angle de vue : 100° - Distance à l'éolienne la plus proche : 6 km



Agrandissement - Angle de vue : 50°

PHOTOMONTAGE 10 : VUE DEPUIS MAIZIÈRES-SUR-AMANCE



100° - Distance à l'éolienne la plus proche : 3700 m



Agrandissement - Angle de vue : 50°

PHOTOMONTAGE 11 : VUE DEPUIS LE CENTRE DE BRONCOURT EN DIRECTION DE L'OUEST



Angle de vue : 100° - Distance à l'éolienne la plus proche : 950 m



PHOTOMONTAGE 12 : VUE DEPUIS LA SORTIE DE FAYL-BILLOT CENTRE COMMERCIAL



Angle de vue : 100° - Distance à l'éolienne la plus proche : 1200 m



PHOTOMONTAGE 13 : VUE DEPUIS LA SORTIE SUD DE PIERREFAITES (COMMUNE DE PIERREMONT-SUR-AMANCE)



Angle de vue : 120° - Distance à l'éolienne la plus proche : 1500 m



LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION ET LE DEMANTÈLEMENT

LE CHANTIER

LES ÉTAPES D'AMÉNAGEMENT DU SITE

Aménagement des voies d'accès

L'aménagement des voies d'accès consiste en un renforcement des pistes existantes (élargissement, resurfacement) et la création de tronçons de pistes. Les pistes d'accès ont une bande roulante de 3 à 4.5 m de large en ligne droite et des aménagements supplémentaires en virage.



Chemin de desserte des éoliennes sur un parc éolien en forêt - Parc éolien du Lomont

Excavation, ferrailage, coulage des fondations en béton armé

Une fondation fait de 12 à 20 m de diamètre pour un volume d'environ 300 m³. L'étape complète de l'excavation au coulage dure environ 10 jours par éolienne dont 1 jour pour le coulage.



Fondation après coulage du béton



Fondation recouverte de remblais naturels

Aménagement des aires de grutage

Il s'agit de créer des aires planes permettant le positionnement d'une grue de fort tonnage, le stockage des éléments à assembler (tronçon de mâts, nacelle et pales) et une circulation sécurisée sur le chantier. La surface est d'environ 2000 m² par éolienne. Cette plateforme est maintenue pendant toute la durée d'exploitation des éoliennes.



Plateforme de grutage d'une éolienne en culture - parc éolien Saint Seine

Pose des lignes électriques enfouies

Les lignes reliant les éoliennes à la structure de livraison sont enfouies dans le sol à environ 80 cm. **Aucune ligne aérienne n'est envisagée.**

Pose des éoliennes par grutage

Les éoliennes sont assemblées éléments après éléments : les 3 à 4 tronçons qui composent le mât, puis la nacelle et enfin les 3 pales. Une grue de fort tonnage permet cet assemblage.

ESSAIS PRÉALABLES À LA MISE EN SERVICE

GESTION DU CHANTIER

Sur la durée du chantier, une base de vie sera installée (local de vie, parking, stockage léger, ...) à proximité des zones de construction. D'une surface d'environ 1500 m², elle sera implantée sur une zone à faible enjeu environnemental.

Les phases d'aménagement des pistes et d'excavation pour les fondations ne nécessitent aucune évacuation de matériaux hors du chantier. La roche issue des excavations est concassée et utilisée sur les pistes d'accès.

Le nettoyage des toupies de béton sera organisé sur le site du chantier (versement dans une excavation avec un filtre en géotextile).

Un responsable de chantier sera présent en permanence pour faire respecter les règles et usages de tenue de chantier à haute qualité environnementale.

TRANSPORT

L'aménagement du parc éolien va entraîner l'intervention de différents corps de métiers nécessitant des engins de fort tonnage et des véhicules légers plus courants.

La majeure partie des convois de fort tonnage va concerner les phases de travaux liées à :

- La réalisation et l'aménagement des accès
- La réalisation des fondations
- La livraison des éoliennes et des structures de livraison
- L'apport de matériels divers

Pour le ressurlage et la création de portions de pistes, les matériaux proviennent en partie de l'excavation des fondations. Le complément de matériaux nécessaire sera acheminé depuis les carrières les plus proches, ce qui peut représenter plusieurs dizaines de passages pour l'ensemble des pistes du parc éolien.

Pour la réalisation d'une fondation il faut compter environ 27 passages de véhicules. Le parc éolien comportant 29 éoliennes, environ 780 passages de véhicules répartis sur l'ensemble du site à partir de la RN19 et la D460 et des nombreuses bretelles d'accès sont à prévoir pour la réalisation des fondations. **Une fondation devant être coulée en une fois, cette phase est ponctuelle et ne dure que quelques jours par éolienne (préparation et coulage).**

Pour le transport et la livraison des différents composants d'une éolienne (pales, mâts, nacelle, transformateur et petit matériel), environ une dizaine de camions du type « convoi exceptionnel » est nécessaire pour la livraison des éléments sur site. Le parc éolien comportant 29 éoliennes, environ 290 passages de véhicules à répartir sur le site sont à prévoir pour l'acheminement des différents composants.

D'autres passages de véhicules moins importants et avec des véhicules de moindre tonnage, pouvant représenter jusqu'à plusieurs dizaines de passages sont à prévoir pour :

- La réalisation et l'enfouissement des réseaux (câbles électriques, fibre optique)
- Les allers et venues du personnel du chantier
- Le transport de petit matériel

Le passage de ces véhicules est à répartir sur le site du projet de parc éolien et sur les 8 à 12 mois du chantier, ce qui dilue le flux de camions. **Certaines opérations comme la réalisation des fondations sont ponctuelles et nécessitent du passage fréquent sur un temps réduit. D'autres sont plus espacées dans le temps, ce qui limite le nombre de passages quotidiens.**

Il est à noter que des engins seront nécessaires sur place : bulldozers, pelleteuses, grues et compacteurs pour le montage des éoliennes et la réalisation des pistes, des fondations et des réseaux.

Le réseau routier existant (RN19, D460, réseau secondaire, routes communales) traversant le projet permet d'accéder facilement à l'emplacement des éoliennes. En s'appuyant sur ce réseau, sur les chemins existants et sur une création de chemin adaptée, le projet de desserte tel qu'il est conçu évite la traversée des villages.

L'EXPLOITATION

DURÉE DE L'EXPLOITATION

L'exploitation du parc éolien Vannier Amance est prévue pour une durée minimale de 30 ans.

GESTION DU SITE

L'exploitation d'un parc éolien se fait en grande partie **automatiquement et à distance pour gérer le fonctionnement du parc** : orientation des nacelles et calage des pales pour s'adapter au vent, arrêt et démarrage en fonction de paramètres techniques, suivi de la production. En revanche, **l'entretien-maintenance et le suivi opérationnel** nécessitent en moyenne **un passage quotidien sur site**.

Les pistes d'accès sont entretenues par l'exploitant du parc éolien ainsi que les abords du site.

Matières et produits

Durant l'exploitation du parc éolien, aucune matière première n'est nécessaire. Les éoliennes produiront de l'électricité (produit sortant) à partir du vent (source d'énergie). On notera que le fonctionnement des installations ne nécessite aucun besoin en eau (aucun approvisionnement en eau n'est prévu sur le site).

Stockage de matériaux

Les volumes de lubrifiants nécessaires au bon fonctionnement des systèmes ainsi que les liquides de refroidissement et produits isolants ne sont pas considérés comme des produits du stockage dans la mesure où ils sont intégrés à la machine et sont nécessaires à son bon fonctionnement. **Que ce soient des produits de maintenance, d'entretien ou des déchets issus de la maintenance, aucun produit n'est stocké dans les aérogénérateurs.**

Par ailleurs, les éoliennes sont équipées de moyens de cantonnement des produits présents dans les machines, notamment des bacs de rétention dans la nacelle et en bas de la tour de chaque éolienne.

Les déchets

Les travaux de maintenance sont susceptibles de produire des déchets. Il s'agit essentiellement de pièces mécaniques remplacées et de produits vidangés tels que les huiles. Les déchets produits par l'entretien des installations, susceptibles d'entraîner ou non une pollution, seront emportés sans stockage préalable par le personnel de maintenance dans un centre de traitement adapté et agréé.

Règlementation ICPE

Il est à noter qu'un parc éolien fait l'objet d'une procédure d'autorisation au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), en raison de son activité de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent. **A ce titre la réglementation environnementale qui lui est appliquée est extrêmement stricte et donne à l'Administration un droit de regard important sur le fonctionnement du parc et notamment un droit de Police au Préfet qui peut ordonner l'arrêt du parc en cas de non-respect d'obligations réglementaires.**

REMISE EN ÉTAT DU SITE

En fin d'exploitation, les éoliennes sont démantelées conformément à la réglementation.

Le démantèlement d'une éolienne est une opération techniquement simple qui consiste à :

- Démonter les aérogénérateurs et évacuer des éléments
- Restituer un terrain propre en enlevant notamment le matériau compacté sur l'aire de grutage

Sauf intempéries, la durée de chantier du démontage est de 3 jours par éolienne, pour la machine proprement dite.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'obligation de procéder au démantèlement est définie à l'article L.553-3 du Code de l'Environnement, qui précise que « *l'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ou, en cas de défaillance, la société mère, est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation de l'activité. Dès le début de la production, puis au titre des exercices comptables suivants, l'exploitant ou la société propriétaire constitue les garanties financières nécessaires.* »

L'arrêté du 26 août 2011 fixe les modalités de cette remise en état et de la constitution des garanties financières.

CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIÈRES

La mise en service des éoliennes est subordonnée à la constitution, par l'exploitant, de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant, les opérations de démantèlement.

Le montant de la garantie financière est fixé à 50 000 € par éolienne. Ces garanties financières sont mobilisables par le Préfet.

Conformément à la réglementation, la société SAS Haut Vannier s'engage à constituer des garanties financières au moment de la mise en exploitation du parc éolien.

MODALITÉS DE REMISE EN ÉTAT

Indépendamment des garanties légales, la société d'exploitation s'engage auprès des propriétaires fonciers sur la remise en état du site après l'exploitation conformément à la réglementation en vigueur :

La réglementation prévoit :

- « Le démantèlement des installations de production d'électricité, y compris le système de raccordement au réseau
- L'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation :
 - > sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante
 - > sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable
 - > sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas.
- La remise en état qui consiste à décaisser les aires de grutage et les chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et qui prévoit le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état. Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet. »

Dans le cas du projet de Vannier Armance, les fondations seront enlevées sur une hauteur de 1 m pour les terrains agricoles (le cas de la totalité des éoliennes). L'ensemble des câbles enterrés sera également enlevé. Pour les chemins créés, le propriétaire (commune ou privé) aura le choix de maintenir ou non le chemin après arrêt définitif de l'installation comme le prévoit la législation. Les plateformes de grutage, étant situées en terrain agricole, seront décaissées, cependant, selon la législation, le propriétaire peut décider leur maintien en état.

RECYCLAGE D'UNE ÉOLIENNE

Une éolienne est principalement composée des matériaux suivants : cuivre, fer, acier, aluminium, plastique, zinc, fibre de verre et béton (pour les fondations).

Dans une étude réalisée par un bureau d'étude danois (Danish Elsam Engineering 2004), **il apparaît que 98% du poids des éléments constituant l'éolienne sont recyclables en bonne et due forme.**

La fibre de verre, qui représente moins de 2% du poids de l'éolienne, ne peut actuellement pas être recyclée. Elle entre dès lors dans un processus d'incinération avec récupération de chaleur. Les résidus sont ensuite déposés dans un centre d'enfouissement technique où elle est traitée en « classe 2 » : déchets industriels non dangereux et déchets ménagers.

En amont, la fabrication de la fibre de verre s'inscrit dans un processus industriel de recyclage. Owens Corning, le plus grand fabricant de fibre de verre au monde, réutilise 40% de verre usagé dans la production de ce matériau. La fabrication et le traitement de la fibre de verre sont également à considérer sous l'angle environnemental global lié au bénéfice qu'apporte la production d'énergie éolienne.

QUI SOMMES-NOUS ?

LE GROUPE RIVERSTONE

Le Groupe Riverstone (www.riverstonellc.com) est un groupe d'investissement international dans le domaine de l'énergie : Production d'énergie d'origine renouvelable (éolien, solaire, biomasse, bio carburants, géothermie), production d'énergie électrique (cycles combinés à gaz) et exploration et services liés à la production d'hydrocarbures.

Ses actifs au sein de ces secteurs représentent environ 18 milliards d'Euros.

Le groupe Riverstone possède le plus important fonds d'investissement du secteur des énergies renouvelables. Il est présent en Amérique du Nord, en Amérique Latine, en Europe et en Asie.

Les sociétés du groupe Riverstone emploient environ 1400 personnes à fin 2012.

Les principales références du Groupe en matière de construction de parcs éoliens sont :

PAYS	PUISSANCE	FILIALE DU GROUPE
U.S.A.	518 MW	PATTERN ENERGY
CANADA	408 MW	PATTERN ENERGY
PUERTO RICO	101 MW	PATTERN ENERGY
CHILI	115 MW	PATTERN ENERGY
TOTAL AMÉRIQUE	1142 MW	
PAYS DE GALLES	24 MW	VELOCITA
ÉCOSSE	11.5 MW	VELOCITA
TOTAL EUROPE	35.5 MW	

LE GROUPE EN EUROPE ET EN FRANCE

Afin de développer l'activité éolienne en Europe, Riverstone a créé la société Velocita Energy Developments Limited (« Velocita »), basée à Londres, dont les objectifs sont de développer, construire, financer et exploiter des parcs éoliens en Europe. La société Velocita coordonne la prospection et de développement de projets, acquière des projets dont les autorisations administratives ont été obtenues afin de les construire et détient, via ses filiales, les sociétés propriétaires des parcs éoliens.

Velocita a intégré la compétence construction à un haut niveau, son équipe incluant des ingénieurs ayants construit plus de 1000 MW de projets éoliens en Europe et dans le monde.

Dans le cadre du présent projet, Velocita a créé et détient la société de droit français « Haut Vannier » SAS.

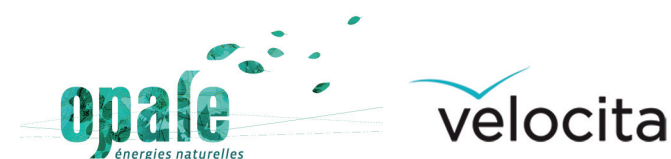
Le permis de construire et l'autorisation d'exploiter seront demandés par la société «Haut Vannier».

Cette société sera le Maître d'Ouvrage du projet et l'exploitant du parc éolien, Velocita intervenant en tant qu'assistant au Maître d'Ouvrage.

LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DU GROUPE EN FRANCE

En France, le Groupe appuie son activité de développement de projets éoliens sur le bureau d'étude Opale Energies Naturelles (Opale-EN). OPALE-EN est une société française de consultants indépendants qui intervient dans le domaine de l'énergie éolienne et travaille uniquement pour le compte de tiers. OPALE EN ne construit pas et n'exploite pas de parcs éoliens, mais concentre son activité sur les thématiques liées au développement de projets.

Le rôle d'OPALE EN est de prendre en considération, en amont des projets, les contraintes de construction et d'exploitation, les enjeux environnementaux et paysagers, les problématiques techniques et économiques et l'acceptation sociale par les populations, afin de proposer un projet de moindre impact en adéquation avec les politiques locales d'aménagement et de valorisation du territoire.



<http://www.velocitaenergy.com>

<http://www.opale-en.com>

LES GRANDS ENJEUX DE L'ÉNERGIE EN FRANCE

Actualités, dossiers et débats sur la production et la consommation d'énergie en France

- Plateforme d'actualités et dossier : <http://lenergeek.com/>
- Données, statistiques du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Energie-Air-et-Climat-.html>
- Le site officiel du débat national sur la transition énergétique : <http://www.transition-energetique.gouv.fr/>

L'ÉNERGIE DANS MA RÉGION

Les schémas, les programmes, le potentiel local...

- Site officiel des services de l'État dans ma région (enjeux locaux, production d'énergie, perspectives) : <http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/developpement-durable-et-energie-a770.html>
- L'ADEME dans ma région : <http://champagne-ardenne.ademe.fr/>
- Les débats près de chez moi : <http://www.transition-energetique.gouv.fr/liste-des-debats-en-france>

L'ÉOLIEN EN BREF

- Plaquette ADEME « l'énergie éolienne » : http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_energie_eolienne.pdf
- Site Wiki éolienne sur les questions liées à l'éolien : http://eolienne.f4jr.org/wiki/a_propos?redirect=1
- La filière industrielle de l'éolien en France : http://www.enr.fr/docs/2011153820_FEEPlaquetteWindustryFRBD.pdf
- L'éolien dans ma région : <http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/energies-eoliennes-en-champagne-a741.html>

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ ÉOLIENNE EN FRANCE, EUROPE ET DANS LE MONDE

EN FRANCE

- Statistique trimestrielle du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2012/1023/tableau-bord-eolien-photovoltaïque-quatrième-trimestre-2012.html>
- Rte pour regarder en temps réel la part des moyens de production électrique en France à tout moment : <http://www.rte-france.com/fr/developpement-durable/eco2mix/production-d-electricite-par-filiere>

EN EUROPE

- Association Européenne de l'Énergie Éolienne (EWEA) : http://www.ewea.org/fileadmin/files/library/publications/statistics/Wind_in_power_annual_statistics_2012.pdf
- Statistiques France, Allemagne, Espagne pour les énergies renouvelables du Syndicat des Énergies Renouvelables (SER): http://www.enr.fr/docs/2011150456_Etatdeslieuxetperspectivesdesenergiesrenouvelables.pdf

DANS LE MONDE

- L'observatoire français des énergies renouvelables : <http://www.energies-renouvelables.org/observ-er/html/inventaire/inventaire.htm>
- L'association mondiale de l'énergie éolienne : <http://www.gwec.net/global-figures/graphs/>
- Base de données sur les éoliennes et parcs éoliens : http://www.thewindpower.net/index_fr.php

LES ÉOLIENNES ET L'OPINION PUBLIQUE

- **Baromètre d'opinion du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (Avril 2013)**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Barometre-d-opinion-sur-l-energie,32384.html>

- **Sondage IPSOS (Janvier 2013)**

<http://www.ipsos.fr/ipsos-public-affairs/actualites/2013-01-17-francais-et-energies-renouvelables>

CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉOLIEN ET ENVIRONNEMENT

TEXTES DE RÉFÉRENCE SUR :

- **La programmation pluriannuelle d'investissement, les lois Grenelle, le cadre de développement des projets, les tarifs d'achat, le régime ICPE, le démantèlement, la fiscalité, etc :**

<http://www.opale-en.com/les-textes-de-reference>

- **Loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité (en particulier les articles 10, 10-1 et 10-2) :**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000750321&fastPos=3&fastReqId=155256621&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

- **Fonctionnement général de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) :**

<http://www.cre.fr/operateurs/service-public-de-l-electricite-cspe/mecanisme>

- **Montants et prévisions pour la CSPE :**

<http://www.cre.fr/operateurs/service-public-de-l-electricite-cspe/montant>

- **La CSPE et l'éolien vus par la DREAL Midi-Pyrénées :**

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/l-obligation-d-achat-pour-les-a6214.html>

- **Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**

<http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/Procedure-d-autorisation,14900.html>

- **Les textes de loi concernant le bruit (issus du Code de la santé publique) :**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006054349&dateTexte=20100209>

- **Les études et l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail :**

<http://www.afsset.fr/index.php?pageid=1862&parentid=523>

À PROPOS DES OISEAUX, DES CHAUVES SOURIS ET DU PAYSAGE

- **À propos des oiseaux :**

<http://www.eolien-biodiversite.com/contenu/,eoliennes-et-oiseaux,21>

- **À propos des chauves-souris :**

<http://www.eolien-biodiversite.com/contenu/,eoliennes-et-chauves-souris,23>

- **À propos du paysage :** <http://www.volubilis.org/Film-de-Volubilis-sur-les.html>

SUR LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

- **« Malgré l'intermittence de sa production, le parc éolien français peut participer à l'équilibre offre-demande », Bilan prévisionnel 2012 sur l'équilibre offre-demande du RTE (p. 71) :**

<http://www.rte-france.com/fr/actualites-dossiers/a-la-une/bilan-previsionnel-2012-de-l-equilibre-offre-demande-la-securite-de-l-alimentation-electrique-assuree-jusqu-en-2015-1>

EN SAVOIR PLUS

OPALE Énergies Naturelles : <http://www.opale-en.com/liens>



Haut Vannier

Annexe 15.

Concertation préalable – Bilan de la démarche participative

OPALE, juillet 2013

PROJET EOLIEN



BILAN DE LA DEMARCHE PARTICIPATIVE DU 26 MAI AU 9 JUIN 2013

 	
17 RUE DU STADE 25660 FONTAIN Téléphone : 03 81 61 66 88 Fax : 03 81 61 28 62 contact@opale-en.com www.opale-en.com	12, rue de Thionville 75019 Paris Tel : 09 81 03 70 35 Fax : 09 81 70 51 29 contact@cileo.fr www.cileo.fr

SOMMAIRE

NOTE LIMINAIRE	3
INTRODUCTION	4
UN DISPOSITIF DE PARTICIPATION MULTIFORME	5
I Objectif de la participation	5
I Format du dispositif	5
I Lieux de la participation	6
I Communication de la démarche	6
UNE MOBILISATION MITIGEE EN DEPIT DES DIFFERENTS SUPPORTS D'EXPRESSION	7
I Une faible mobilisation du public	7
I Une relative fréquentation numérique	8
UNE FORTE ACCEPTATION DU PROJET DANS LES POSITIONS EXPRIMEES	9
I Décryptage des positions	9
I Apport des contributions	9
CONCLUSION	11
I Les enseignements de la démarche	11
RECOMMANDATIONS	12
ANNEXES	13
I Annexe 1 : Captures d'écran du site Internet	14
I Annexe 2 : Copies des publications (annonce dans le journal et affiche)	15
I Annexe 3 : Dossier de consultation	17

NOTE LIMINAIRE

A la demande de la société OPALE Energies Naturelles (OPALE EN), le cabinet Cileo a procédé à la conception et la mise en place d'un dispositif de participation du public qui vient compléter les démarches de concertation menées par le développeur depuis le début du projet de parc éolien, « Haut Vannier », en développement sur les communes de Pressigny, Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance et Poinson-les-Fayl en Haute-Marne.

Le dispositif mis en place et les enseignements de cette consultation du public sont exposés en détail dans ce rapport ainsi que les réflexions suscitées par les avis émis par les participants.

Ce document fait état:

- ➔ d'une description du dispositif de participation du public
- ➔ d'une analyse de la participation
- ➔ d'une conclusion générale
- ➔ d'une note de recommandations au porteur du projet

INTRODUCTION

Après avoir posé les bases d'un processus de concertation et de réflexion avec les élus locaux pour comprendre les préoccupations et les attentes de chacun en matière de développement éolien, de préservation de l'environnement, du cadre de vie et de valorisation des atouts du territoire, OPALE EN a souhaité, en 2013, poursuivre la concertation engagée depuis le début du projet par la mise en place d'un dispositif innovant de participation du public.

Dans le but d'ouvrir la participation au plus grand nombre dans le cadre de cette nouvelle démarche de concertation, OPALE EN a fait appel à la société de conseil Cileo, spécialisée dans les démarches participatives, avec l'objectif de se faire accompagner pour la mise en place d'un dispositif permettant la participation de tous. En effet, forte d'une expérience dans la communication publique et institutionnelle, l'équipe de Cileo accompagne les acteurs publics et privés dans leurs démarches de concertation et de communication sur les projets d'énergies renouvelables depuis 2010.

Grâce à une méthodologie innovante qui associe expertise énergétique, compréhension des enjeux, conseil stratégique et outils de communication ciblée, Cileo analyse, conseille et coordonne des études de faisabilité sociale et d'opinion, des diagnostics territoriaux, des dispositifs participatifs et de concertation pour évaluer l'acceptation sociale de projets ou de politiques publiques dans les domaines des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

Depuis sa création, Cileo accompagne des porteurs de projet d'énergies renouvelables dans l'élaboration et la mise en place de leurs dispositifs de concertation et de communication, met en place des programmes de formation aux enjeux de la participation du public et assiste les collectivités dans leurs démarches d'évaluation et d'analyse de leurs politiques publiques et actions. Depuis 2012, Cileo travaille en partenariat avec l'institut de sondage BVA.

Pour répondre aux besoins du projet « Haut Vannier », Cileo a adapté les outils et les méthodologies développées par les sciences politiques et sociales et par l'ingénierie de la concertation pour :

- ➔ Définir les objectifs de la participation
- ➔ Conseiller sur le dispositif adapté au contexte local et au projet
- ➔ Mobiliser les parties prenantes
- ➔ Mettre en place le dispositif choisi
- ➔ Elaborer les outils de communication afférents
- ➔ Evaluer la démarche engagée

Concevoir un dispositif où la participation du plus grand nombre serait possible, était une condition. En effet, les réunions publiques organisées et la mise en place d'un Comité de pilotage avaient permis à une fraction de la population d'exprimer son avis. C'est pourquoi OPALE EN a souhaité offrir un espace plus large et plus accessible à tous ceux qui, concernés par le projet, n'avaient pas eu l'occasion d'assister aux réunions publiques ni trouvé, dans les formes habituelles de la concertation, un espace adapté à leur mode d'expression.

Conscients également que pour promouvoir une réelle participation du public, la compréhension du projet et l'accessibilité à l'information sont essentielles, nous avons défini un dispositif de participation du public en tenant compte des démarches de concertation menées (réunions publiques) et de la nécessité de fournir aux participants l'accès à une information claire et précise sur le projet et son stade d'avancement.

Une période de participation a donc été ouverte du dimanche 26 mai au dimanche 9 juin 2013, offrant un temps large à la participation (15 jours) et des formats adaptés aux différents publics (en ligne, en mairie et par courrier) pour permettre aux participants d'exprimer leurs avis sur le projet de parc éolien en développement sur leur territoire.

UN DISPOSITIF DE PARTICIPATION MULTIFORME

I Objectif de la participation

Pour approfondir les démarches de concertation entreprises par OPALE EN et permettre un accès à l'information et une réelle participation du public, la démarche devait répondre à un double objectif :

- Rendre compte aux habitants des communes concernées de l'avancement du projet en renforçant sa lisibilité et sa visibilité par une communication claire, détaillée et accessible
- Permettre à tous, habitants de Pressigny, Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance et Poinson-les-Fayl, des communes limitrophes et au delà, de donner un avis sur le projet en développement sur le territoire

I Format du dispositif

Après les échanges directs avec la population et les rencontres physiques réalisées par le passé par OPALE EN, la mise en place d'outils différents permettant de recueillir les avis du plus grand nombre a été privilégiée.

Dans ce sens, deux modes permettant à la fois d'informer sur le projet et la participation du public ont été retenus :

- Le mode numérique : Un site Internet informatif et participatif
- Le mode physique : un cahier de recueil des avis mis à disposition dans les lieux de la participation et une adresse postale offrant la possibilité d'envoyer des courriers

➤ L'information sur le projet



Dans l'objectif d'apporter aux habitants l'information la plus complète sur le projet et de leur donner la possibilité d'exprimer leur avis en parfaite connaissance, un « **Dossier de consultation** »¹ de 43 pages, dont 10 pages de photomontages, retraçant les nombreuses études réalisées et les démarches entreprises a été élaboré et mis à disposition. (Annexe 3).

➤ Les différents supports d'expression

- Le mode numérique : Site Internet participatif

Un site participatif et de présentation du projet a été mis en ligne à l'adresse <http://haut-vannier.parc-eolien.info> dès l'ouverture de la période de participation, soit le 26 mai 2013. (Annexe 1)

Une page « *Actualités* » avait pour vocation de renseigner les internautes sur la démarche mise en place et les modalités de la participation. On pouvait trouver l'historique du projet, ses caractéristiques, les cartes et photomontages réalisés dans les pages « *Le projet en bref* » et « *Le projet en images* ».

Les informations sur le porteur du projet et ses prestataires étaient accessibles depuis la page « *Vos interlocuteurs* » et la page « *Participez* », avait été conçue uniquement pour permettre la participation des habitants. Un formulaire en ligne (désactivé le 9 juin) permettait ainsi de poster un commentaire qui, pour faciliter la libre expression des opinions et éviter les jugements, n'était pas rendu public. Toutefois, un mail de confirmation était envoyé aux participants attestant de la bonne réception du message déposé et de son traitement.²

Enfin, une page « *Liens* » offrait la possibilité aux participants de trouver davantage d'information sur l'énergie en général, l'éolien, le cadre réglementaire qui régit le développement d'un projet, les sites officiels comme le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, l'ADEME, le SER, etc.

Par ailleurs, le « Dossier de consultation » était téléchargeable depuis toutes les pages du site et avait été conçu pour permettre, quelque soit la connexion internet, un téléchargement facile et rapide (environ 10 Mo).

En outre, le site a été conçu pour rester en ligne et servir de support d'information à la population jusqu'à la finalisation du projet.

➤ Le mode physique : Cahiers de recueil des avis et adresse postale



Des cahiers de recueil des avis conçus pour permettre à la fois une manipulation simple (feuilles A4 numérotés reliés entre elles par une spirale) et un espace dédié aux commentaires du plus grand nombre (20 pages comprenant 3 encadrés par page prévus pour des commentaires larges) ont été mis à la disposition du public pour recueillir leurs avis, dès l'ouverture et jusqu'à la fermeture de la période participative.

Ces cahiers étaient disponibles dans les mairies concernées par l'implantation du projet (Pressigny, Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance et Poinson-les-Fayl) aux jours et heures d'ouverture au public des lieux pendant toute la période participative. Une ouverture exceptionnelle a eu lieu le jour, de horaires, à mairie pendant laquelle le chargé de projet de l'équipe d'OPALE EN était présent pour répondre aux éventuelles interrogations des participants.

Le « Dossier de consultation » était mis à la disposition du public en support papier grand format (A3) dans les mairies, en libre accès pour tous ceux qui souhaitaient le consulter.

Enfin, toujours dans l'objectif de permettre la participation du plus grand nombre, une adresse postale (Cieo – BP 50035 – 75921 Paris CEDEX19) permettait l'envoi d'un courrier à tous

ceux pour qui l'usage d'Internet ou les déplacements ne sont pas une habitude.

¹ Le document précise dans une note que « *Le projet n'étant pas figé, ce document n'a pas de valeur administrative ni légale* ».

² Etant donné le recours au stockage de données et coordonnées personnelles, une démarche auprès de la CNIL a été effectuée.

I Lieux de la participation

Nous avons cherché à définir des lieux pertinents pour la démarche participative. Ainsi, les lieux propices pour permettre la participation physique ont été désignés dans les mairies des communes d'implantation des éoliennes, à savoir Pressigny, Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance et Poinson-les-Fayl.

Cela a permis aux habitants, lors de leur passage en mairie (motivé par la démarche ou toute autre raison), d'y trouver à leur disposition l'information sur le projet (le « Dossier de consultation ») et les cahiers de recueil des avis.

I Communication de la démarche

Dans l'objectif d'informer les destinataires de l'ouverture d'une période de participation du public et de faciliter l'accès à cette information, nous avons défini plusieurs moyens de communication : annonce dans la presse, affiches, prospectus et courriers.

➤ Annonce dans la presse quotidienne régionale

Venez vous informer et donner votre avis sur le projet éolien Vannier Amance

Du dimanche 26 Mai au dimanche 9 Juin 2013

La population est invitée à venir donner son avis et à faire part de son intérêt pour le projet éolien en développement sur les communes de Fayl-Billot (11 éoliennes), Pierremont-sur-Amance (2 éoliennes), Poinson-les-Fayl (2 éoliennes) et Pressigny (14 éoliennes).

Un document sur le projet éolien est disponible pour consultation en mairie et également téléchargeable sur le site internet dès le 26 Mai et tout au long de la période de participation.



Les habitants pourront exprimer leur avis et formuler leurs remarques :

- **A la Mairie de Fayl-Billot :**
Lundi et Jeudi 9h-12h et 14h-17h Vendredi 9h-12h et 14h-16h30
- **A la Mairie de Pierremont-sur-Amance :**
Mardi 9h-12h et Vendredi 13h-16h
- **A la Mairie de Poinson-les-Fayl :**
Mardi 8h30-11h30 et 13h30-16h30, Jeudi 14h-18h30
- **A la Mairie de Pressigny :**
Lundi et Jeudi 14h00 -16h30
- **Sur internet**
<http://haut-vannier.parc-eolien.info>
- **Par courrier**
Cleo – BP 50035 75921 – Paris Cedex 19

Vos avis seront recueillis et traités par la société OPALE Energies Naturelles et le cabinet Cleo, spécialisé dans les démarches participatives.

Nous avons publié dans le quotidien *Le Journal de la Haute-Marne* une annonce (¼ de page - 142x200 mm) informant sur l'ouverture de la période participative, les lieux, modalités et horaires de la participation, ainsi que les adresses postale et Internet.

Afin de toucher le plus grand nombre, cette publication s'est faite le dimanche 26 mai, date d'ouverture de la participation (le dimanche étant jour de meilleur tirage - avec 26875 exemplaires vendus le 26 mai) dans le cahier « Langres et Arrondissement » du journal, à la page d'actualités sur Fayl-Billot. (Annexe 2)

➤ Affiches

Des affiches au format A3 informant sur les modalités précises de la participation, ont été diffusées dans les mairies de Pressigny, Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance et Poinson-les-Fayl. (Annexe 2)

➤ Courrier aux parties prenantes du projet

La démarche participative entreprise auprès de la population a été annoncée à l'ensemble des services de l'Etat lors de la présentation du projet devant le CTE52, Comité Technique Energies Renouvelables de Haute Marne, le 24 mai, ainsi qu'aux Préfets de Haute Marne et de Haute Saône.

De même, les représentants des Communautés de communes et des 34 communes concernés ainsi que les propriétaires exploitants impliqués dans le projet ont reçu des courriers les informant du dispositif de concertation mis en place. Au total, plus de 2000 personnes ont été informées de l'ouverture d'une période de participation du public.



Haut Vannier

VENEZ VOUS INFORMER ET PARTICIPEZ

DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE PROJET ÉOLIEN DE VANNIER AMANCE

Du dimanche 26 mai au dimanche 9 juin 2013, la population est invitée à venir donner son avis et à faire part de son intérêt pour le projet éolien en développement sur les communes de Pierremont-sur-Amance, Pressigny, Fayl-Billot, et Poinson-les-Fayl. Un dossier d'information sur le projet sera consultable en Mairie et sur Internet tout au long de la période de participation.

Les habitants pourront formuler leurs remarques depuis le Site Internet, par courrier et dans les registres à disposition en Mairie :

Mairie de Fayl-Billot Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30	Mairie de Poinson-les-Fayl Le mardi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 Le jeudi de 14h à 18h30
Mairie de Pressigny Lundi et jeudi de 14h00 à 16h30	Mairie de Pierremont-sur-Amance Le mardi de 9h à 12h et le vendredi de 13h à 16h

Sur le site internet
<http://haut-vannier.parc-eolien.info>

Et par courrier
 Cleo
 BP 50035
 75921 Paris Cedex 19

Vos avis seront recueillis et traités par le cabinet Cleo, spécialisé dans les démarches de concertation, et la société OPALE-EN





UNE MOBILISATION MITIGEE EN DEPIT DES DIFFERENTS SUPPORTS D'EXPRESSION

I Une faible mobilisation du public

Le processus de participation du public recherchait une participation sinon massive, en tout cas diverse. De ce point de vue, les efforts entrepris pour susciter la participation de la population ont été déployés :

- Le dispositif mis en place dans le cadre du projet éolien « Haut Vannier » a sollicité et facilité activement, par une communication élargie (annonce médias, affichage public, courriers d'information, etc.) et une multiplication des supports d'expression (internet, cahiers de recueil des avis dans les mairies, adresse postal), la participation de toutes les personnes susceptibles d'être concernées.
- Les participants ont reçu toute l'information nécessaire pour que leur contribution soit significative. Cette information oscillait entre exhaustivité et effort de vulgarisation pour une compréhension par le grand public.
- La période de participation s'est ouverte pendant 15 jours pour laisser aux participants le temps de formuler des commentaires, questions, propositions sur la base des informations fournies dans le « Dossier de consultation » et lors des précédentes réunions publiques organisées.

Toutefois, au regard du nombre de commentaires recueillis tous supports confondus (27), la mobilisation a été faible. Compte tenu des efforts déployés pour encourager la participation du public, il serait par conséquent difficile de considérer que le dispositif a constitué un frein important à la participation du grand public.

Ce défaut de participation peut alors être analysé sous d'autres aspects relevant notamment d'une :

➤ bonne compréhension du projet par les publics concernés compte tenu des nombreuses actions entreprises pour informer la population

Entre 2008 et 2013 les rencontres d'information et de concertation avec les parties prenantes du projet (élus locaux, services administratifs, riverains immédiats, riverains propriétaires, grand public, etc.) se sont multipliées, un Comité de pilotage regroupant l'ensemble des conseillers des 3 collectivités (50 personnes) a été constitué et des nombreuses réunions publiques ont été organisées y compris avant le dépôt du dossier de ZDE.

En l'absence d'opposition manifeste et compte tenu de la faible participation de la population des communes concernées, il est possible de supposer que les démarches de dialogue entreprises avec le territoire ont eu un impact positif sur les besoins d'information que pouvait ressentir la population. Les différentes instances de concertation impliquant les élus locaux du territoire ont également pu jouer un rôle sur la nécessité d'une population rurale, peu active, proche des décideurs locaux et faisant confiance à l'autorité publique pour garantir l'intérêt général, de s'impliquer dans le développement du projet.

Toutefois, ce faible taux de participation ne saurait s'expliquer uniquement par ces aspects tangibles du développement du projet. Un autre facteur lié cette fois à un faible développement de la culture de la concertation de l'ensemble des citoyens du territoire est à prendre en compte.

➤ difficulté pour les publics « non-initiés » de s'exprimer dans les instances participatives

Les problèmes d'environnement et d'énergie sont transfrontaliers voire globaux et la capacité propre à chaque citoyen d'appréhender par lui-même sa situation et ses intérêts, mais aussi celle et ceux d'autrui, n'existe pas forcément dans ces domaines.

Sur toutes ces questions, il est parfois difficile de juger, de se prononcer ou d'appréhender l'importance lorsque l'on se définit comme un « non-spécialiste » comme en témoigne le commentaire laissé par un habitant à la mairie de Pierremont-sur-Amance, ne sachant pas se prononcer sur le projet il est amené à constater qu'« on n'arrête pas le progrès ».

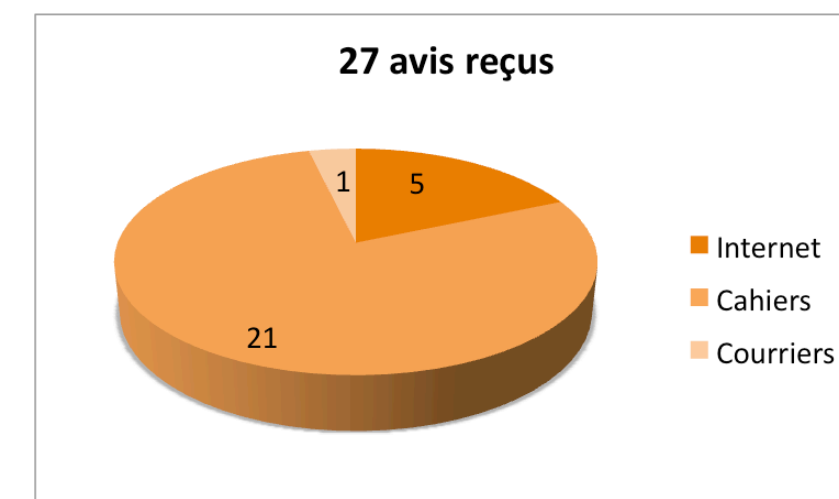
Ce facteur ainsi que le manque apparent d'expérience à la participation semblent avoir joué également un rôle dans la faible participation du public. Certains publics ayant besoin de se sentir légitimes pour pouvoir s'impliquer dans une démarche de consultation. Ce sentiment de manque de légitimité des habitants pour s'exprimer a peut être été renforcé par les spécificités territoriales et la culture politique française en général : la population attend des représentants qu'ils sachent et qu'ils soient capables de prendre les bonnes décisions pour garantir l'intérêt général.

À cela s'ajoute le découragement qui peut se manifester chez bien des participants potentiels face à la logique même de la démocratie représentative : les décisions sont prises *in fine* par l'autorité publique et dans le cadre d'un projet éolien, l'obtention d'un permis de construire dépend en effet des services déconcentrés de l'Etat.

Toutefois, il faut noter que le faible degré d'engagement de la population du territoire voire sa relative indifférence se sont manifestés dans d'autres projets d'aménagement ayant fait l'objet d'une consultation publique, comme le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fayl-Billot.

Enfin, le manque de mobilisation constaté dans le cadre de la démarche participative mise en place pour le projet éolien « Haut Vannier » peut se comprendre également par le faible enjeu que représente un parc éolien dans le cadre de vie des riverains. La Champagne Ardenne étant la première région de France pour le développement de l'éolien, il est probable que nous soyons en présence d'une population locale familiarisée avec les éoliennes voire d'une bonne acceptabilité sociale des parcs éoliens.

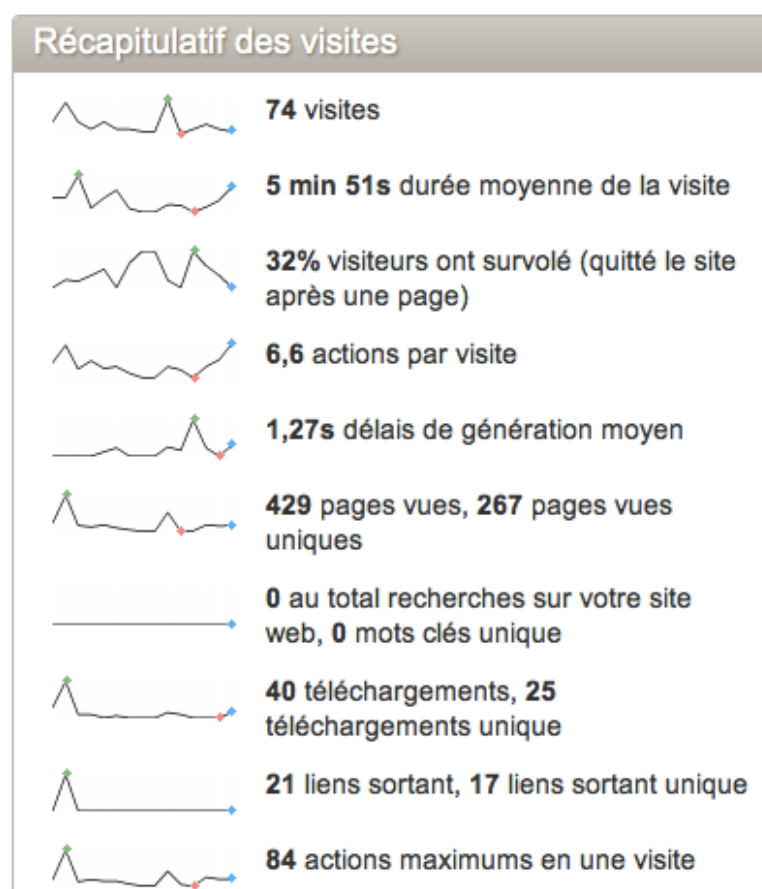
Au total 27 contributions nous sont parvenues, tous supports confondus, en 15 jours de participation. Si l'usage du courrier a été réduit (1 courrier reçu), les cahiers en mairie (21 contributions) ont rencontré un succès (relatif) plus important que le formulaire en ligne (5 commentaires envoyés).



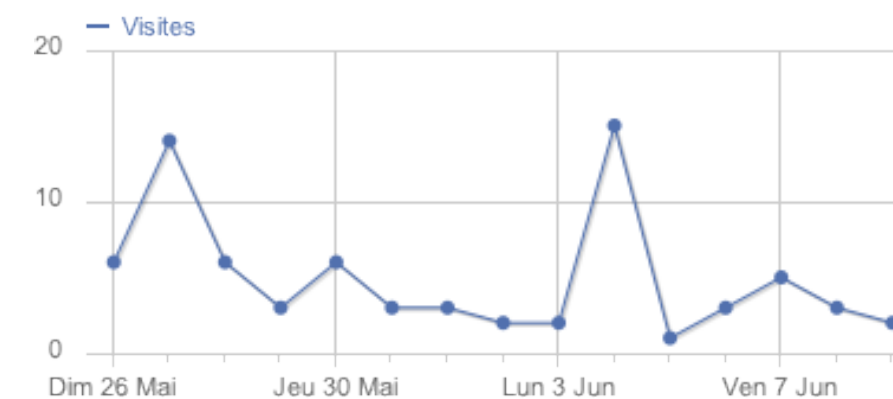
I Une relative fréquentation numérique

Les données statistiques de suivi sur le site Internet nous ont permis de constater qu'entre le 26 mai et le 9 juin 2013 la fréquentation par les internautes du site <http://haut-vannier.parc-eolien.info> a été modérée. En effet, sur deux semaines de participation, nous avons relevé 74 visites au total d'une durée moyenne de plus de 5 minutes chacune.

Un léger pic a été constaté après chaque weekend et le « Dossier de consultation » mis à la disposition du public a fait l'objet de 11 téléchargements révélant que l'information disponible sans téléchargement sur le site a été jugée suffisante par les internautes.



Statistiques de visite du site <http://haut-vannier.parc-eolien.info> entre le 26 mai et le 9 juin 2013



Ce graphique montre l'évolution de la fréquentation du site en nombre de visites par jour entre le 26 mai et le 9 juin 2013 et illustre le pic constaté après chaque week end.

Le « Dossier de consultation » téléchargeable sur chaque page du site « Haut-Vannier » a été consulté ou enregistré 11 fois dont un nombre (2 à 3) doit être attribué à nos équipes pour vérification.

Le document étant facilement transférable par courrier électronique, il est probable que d'autres personnes en ait pris connaissance sans que l'on puisse en vérifier le nombre.

UNE FORTE ACCEPTATION DU PROJET DANS LES POSITIONS EXPRIMEES

I Décryptage des positions

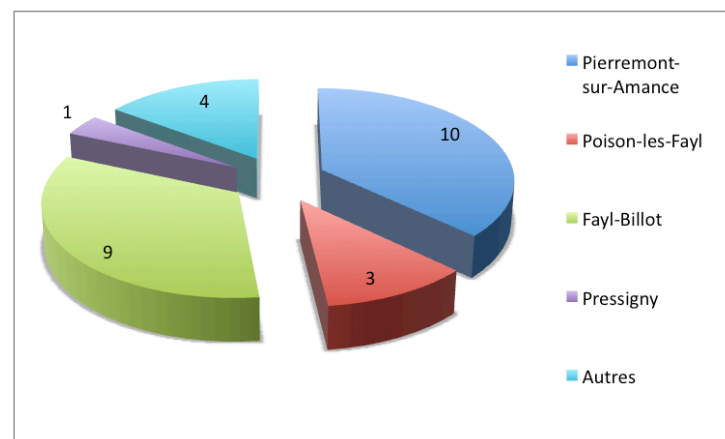
Les avis recueillis ont fait l'objet d'un rubriquage issu de la nature des commentaires et des motivations de leur participation.

Ainsi, 3 groupes composés chacun de sous-groupes ont été identifiés :

- « **Les favorables** » au projet de parc éolien sur les communes de Pressigny, Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance et Poinson-les-Fayl :
 - Parce qu'il apporte un « **dynamisme économique** »
 - Parce qu'ils trouvent le « **projet intéressant** » et « **respectueux de l'environnement** »
- « **Les défavorables** » au projet de parc éolien sur les communes de Pressigny, Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance et Poinson-les-Fayl :
 - En raison d'une « **défiance** » vis-à-vis des bénéfices attendus
 - En raison des « **impacts environnementaux dont le paysage** »
- « **Ne se prononce par sur le projet** » de parc éolien sur les communes de Pressigny, Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance et Poinson-les-Fayl :
 - Mais affichent « **une préférence pour l'éolien comme ressource énergétique** »
 - Mais « **proposent d'autres alternatives** » pour un changement général

I Apport des contributions

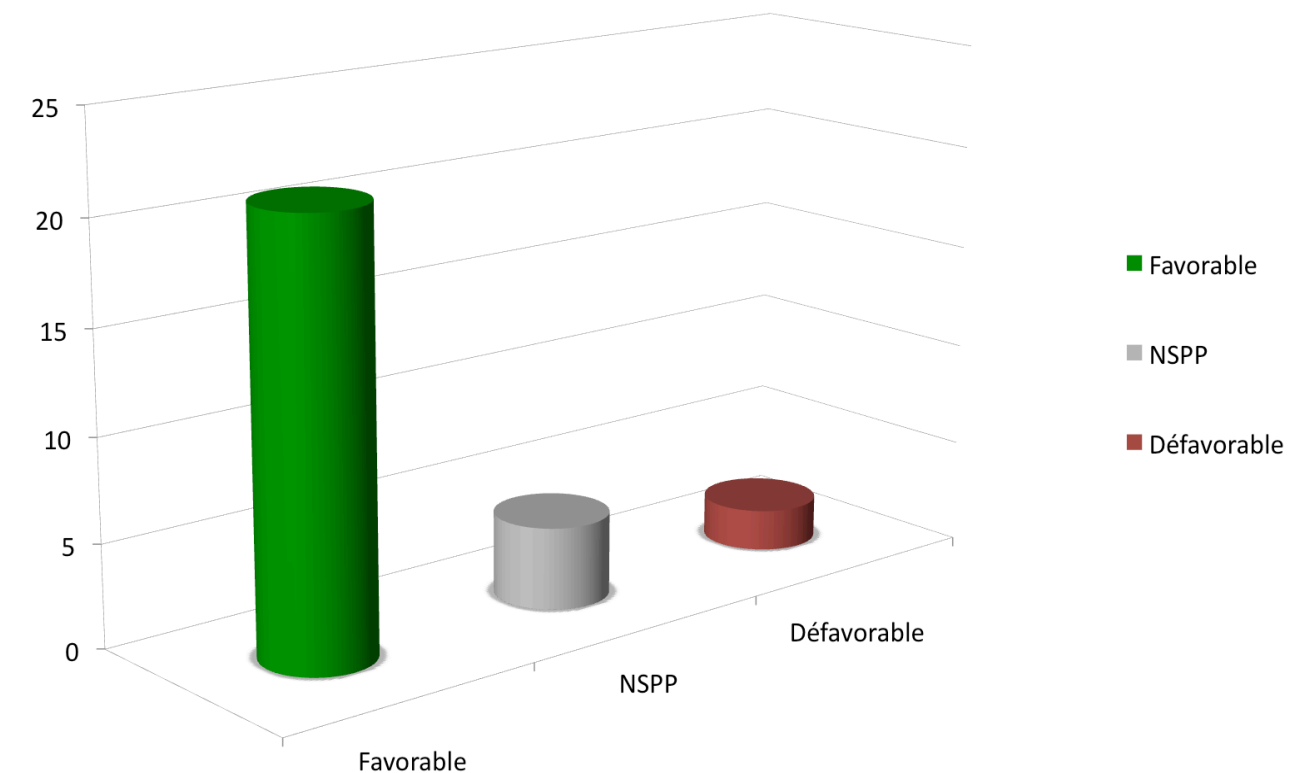
Une première illustration des résultats montre que la population s'est davantage mobilisée dans les communes abritant un faible nombre d'éoliennes sur les 29 prévues par le projet. Ainsi, sur les communes de Pierremont-sur-Amance et Poinson-les-Fayl qui prévoient l'installation de 2 éoliennes chacune, on recense la participation de 13 personnes au total. Sur la commune de Fayl-Billot, qui prévoit l'installation de 11 éoliennes, la participation s'élève à 9 contributions, tandis que sur la commune de Pressigny, qui prévoit l'installation de 14 éoliennes, la participation se limite à une personne laissant à penser que l'éolien n'est pas un enjeu aux yeux des habitants du territoire.



Répartition des commentaires reçus par commune d'origine

➤ Une forte acceptabilité du projet

Malgré cette faible participation, l'adhésion au projet l'emporte chez les participants (21) de toutes les communes concernées. Les positionnements neutres (4) et contestataires (2) de la démarche participative ou du projet lui-même demeurent ainsi quasi inexistantes y compris dans les communes où la participation recensée fut la plus importante.



Répartition des commentaires reçus par opinion exprimée

Parmi les avis favorables exprimés dans les territoires concernés par le projet, sur les 10 participants recensés sur la commune de Pierremont-sur-Amance 7 personnes trouvent que c'est un « *projet intéressant* ». Un habitant constate que « *les paysages ne sont pas réellement abîmés [trouve le] Projet bien étudié. [et donne un] Avis favorable* », tandis qu'un autre estime que le projet de parc éolien est un « *projet permettant de donner un peu de souplesse dans le budget de la commune et de la communauté de communes* ».

Seul un avis formulé exprimait une pensée générale sur le progrès sans se prononcer sur le projet éolien « Haut Vannier ».

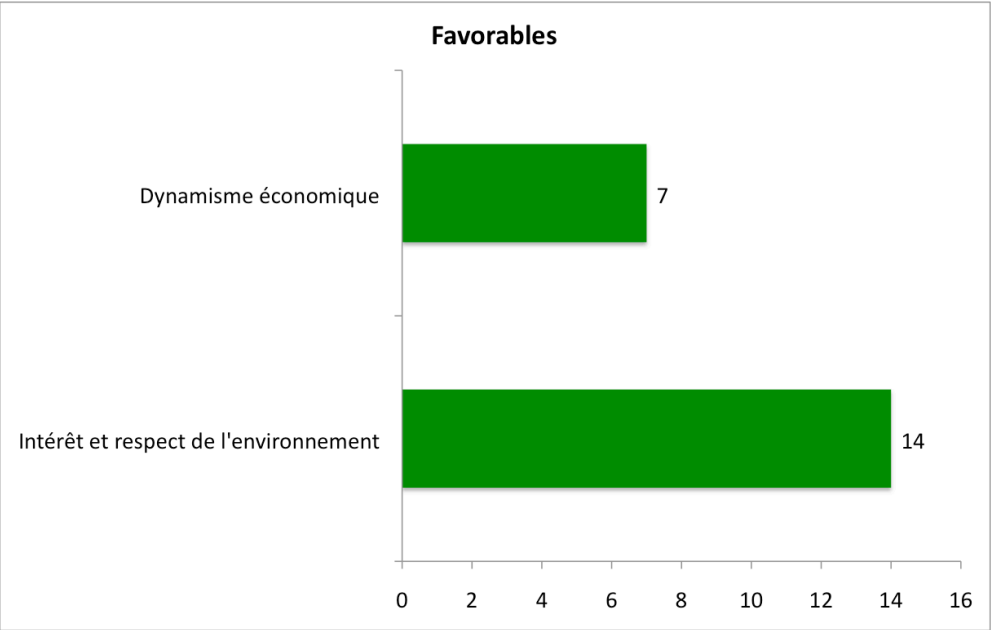
Sur les 3 avis exprimés dans la commune de Poinson-les-Fayl, une question est posée au porteur du projet sur la construction du parc, une personne est « *totalelement favorable à ce projet qui, au-delà de sa qualité environnementale, permettra à notre secteur de financer des travaux de développement économique et touristique* » et une autre considère le projet « *bien pour les énergies renouvelables, ne jure pas dans la nature* ».

Enfin, les personnes ayant exprimé un avis dans la mairie de Fayl-Billot sont majoritairement enthousiastes avec le projet qu'elles considèrent comme « *une chance économique dans le sens de l'écologie vue les précautions de faisabilité, confiance pour l'environnement. Ne refusons pas cette aubaine qui nous vient de la NATURE. Suis très favorable* ». D'autres expriment leur satisfaction de voir le projet avancer en ces termes : « *Après plusieurs années d'attente, voici enfin le moment de la concrétisation du projet. On ne peut que se féliciter des ces implantations répondant aux objectifs du Grenelle et apportant une* ».

bouffé d'oxygène à un territoire qui en a bien besoin ». Le président de la CCVA, M. Decourcelles, plaide pour sa part pour l'implantation d'éoliennes en déclarant : « Enfin un projet qui répond au souhait de nombreux administrés souhaitant le développement des énergies renouvelables et qui apportera une manne financière à toutes les collectivités locales, départementales et régionales permettant des investissements qui profiteront à tous (domaine économique, touristique, artisanal à pérenniser pour sa spécificité) ».

Un commentaire en ligne a particulièrement retenu notre attention non seulement parce qu'il apporte des éléments de compréhension sur le contexte local mais aussi parce qu'il exprime une position qui va au-delà du projet : « En fait j'aurais préféré un questionnaire ! Bien sûr le projet est un levier de développement économique. Mais pour ma part, il n'y a pas que cela. Le nucléaire : on a eu un aperçu des conséquences avec le Japon ou encore Tchernobyl. Je sais que les intérêts économiques sont importants. Le gouvernement, actuellement, reconsidère les acquis sociaux, la société a évolué, et en matière d'énergie, nous devons aussi changer nos comportements pour les générations futures. Ma vision pour la Haute-Marne est simple. D'ici quelques années les 2/3 de la population seront en ville. On a la chance d'avoir un département nature, alors autant le préserver et les éoliennes ne vont pas enlaidir le paysage. Au contraire, elles peuvent conforter cette image de nature préservée. Pour le Pays Vannier Amance, qui a pour symbole le travail de l'osier, matière noble, c'est un plus. Allier le naturel aux énergies du dieu Eole. De toute façon la nature reprend toujours ses droits ; les anciens avaient compris qu'il fallait l'utiliser intelligemment. Mais je suis une personne convaincue de ces énergies "naturelles" ; mon avis est certainement peu important.

Je doute de l'intérêt de la population pour ce projet ; les "gens" sont individualistes et peu réceptifs à ce genre d'enquête dès l'instant où l'aspect financier n'est pas mis en évidence ; se soucient-ils de leur facture, du montant seulement, des conséquences de leur consommation ? En ce qui concerne la zone d'implantation, vous avez pris en compte certains critères ; donc pas de commentaires. Le dieu Eole est seul décideur ! Bon courage à vous ! ».



Répartition des 21 opinions favorables par motivation

➤ L'absence de réelle opposition

Parmi les messages recueillis, seulement deux personnes expriment un certain mécontentement voire une opposition vis-à-vis du projet. Ainsi, un habitant de Fayl-Billot s'oppose au projet en affirmant : « Les grands élus nous refusent les réformes utiles par crainte du vote populaire, les petits élus nous imposent leur choix. J'aurais aimé un référendum local. Onze éoliennes à Fayl-Billot ! Une seule aurait suffi pour que ce soit choquant d'en définir le nombre avant d'en décider l'implantation citoyenne. Puisque vous devez sacrifier le site pour une rentabilité économique douteuse sauf pour le fabricant de l'engin et le propriétaire du sol, plantez une forêt d'éoliennes, cela aura le mérite d'attirer le touriste, abusé par le musée de l'école de Vannerie ».

S'il est difficile de voir clairement dans le deuxième message une opposition au projet de parc éolien « Haut Vannier », il est important de constater qu'il existe néanmoins des inquiétudes : « Je trouve dommage que le paysage soit défiguré avec ses éoliennes, même si je préfère voir ses éoliennes à des centrales nucléaires. J'ai vu de nombreux parcs éoliens en France, et la nature est totalement défigurée ».

Au regard du nombre de participants qui se sont exprimés sur les trois supports prévus à cet effet et des démarches d'information et de concertation entreprises depuis le début du projet, le nombre d'avis défavorables au projet est trop faible pour considérer qu'une opposition au projet existe.

,

CONCLUSION

I Les enseignements de la démarche

Les réunions publiques organisées dès le début du développement du projet (2008) ont permis à une partie de la population d'exprimer son point de vue sur le projet de parc éolien.

Avec cette nouvelle démarche réalisée en mai et juin 2013, la société OPALE EN a souhaité écouter et recueillir l'avis de ceux qui n'avaient pas eu la possibilité de se déplacer ou l'occasion de s'exprimer pendant la première étape de concertation mise en place. Le dispositif ainsi engagé a permis non seulement à un plus grand nombre d'habitants de donner leur avis mais a également favorisé la diversité des points de vue sur le projet afin de l'enrichir et de le rendre plus intelligible.

Malgré la faible participation, il a été observé que la plupart des registres classiques d'opposition ou d'adhésion à l'éolien ont été invoqués : remise en cause des retombées économiques, inquiétudes sur les impacts paysagers et environnementaux ; mais également alternative opportune aux sources d'énergies fossiles et fissiles, opportunité de dynamique économique locale, production d'une énergie propre, etc.

Concernant le « Dossier de consultation », téléchargeable depuis toutes les pages du site Internet et mis à la disposition du public dans les mairies, il est intéressant de souligner qu'alors qu'il comprenait des informations détaillées et précises sur le projet, il n'a pas fait l'objet de contestations ni sur la nature des informations apportées ni sur leur précision. De même, il n'y a pas eu de signalement concernant un problème technique ou autre qui aurait pu handicaper voire empêcher l'expression des participants.

Un point fort de cette démarche réside dans l'absence d'opposition au projet qui représente, dans la plupart des cas, une opportunité de dynamiser le territoire comme l'exprime un internaute : *« enfin un beau projet d'avenir qui se passe en Haute Marne. France rurale en voie de désertification, on a tellement l'habitude d'être les grands oubliés de la France ! Les ressources énergétiques ont leur avenir dans les renouvelables. Et comme nous n'avons pas beaucoup de soleil.... espérons que le vent local soufflera à bon escient. Les écolos qui se battent contre le nucléaire, les gaz de schiste doivent encourager l'éolien au lieu de le combattre. Encore une fois on a du retard sur l'Allemagne.... »*.

Enfin, le manque de mobilisation en général et l'absence de contestation en particulier révèlent le faible enjeu que représente le projet pour la population qui, du fait de la spécificité locale, fait confiance à ses représentants élus et s'implique peu dans le développement de projets d'aménagement du territoire.

Toutefois, il est important de remarquer que si la participation des habitants est restée très modeste, l'objectif de faire en sorte que puisse s'exprimer librement l'opinion des habitants a, lui, été atteint.

RECOMMANDATIONS

La mise en place de l'enquête publique dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter une ICPE pour les projets éoliens, encadre la prise en compte de l'opinion des riverains de manière réglementaire. La démarche participative mise en place volontairement par OPALE EN, en amont de l'enquête publique, a offert un espace d'expression complémentaire à la population concernée par le projet et a créé une dynamique de reconnaissance des participants et de leurs différences de perception.

Malgré la faible participation, la démarche ainsi engagée a permis une expression diversifiée des différents points de vue.

Désormais, il convient de tenir compte des demandes de précision ou d'amélioration du projet exprimées par les participants et auxquelles des réponses pourront être apportées par le porteur du projet. Ce dans l'objectif de poursuivre le dialogue entamé avec les parties prenantes et d'affiner le projet de parc éolien afin qu'il soit en accord avec les attentes du territoire.

Cieo recommande de ce fait à la société OPALE EN d'apporter des éclaircissements aux interrogations formulées par les participants et exposées ci-dessous :

- ➔ Préciser les impacts prévus sur la présence des Grues cendrées et des Cigognes noires visibles habituellement lors des migrations ?
- ➔ Expliquer le rôle que joueront les entreprises locales dans la construction du parc
- ➔ Communiquer sur l'existence de l'étude d'impact sur l'environnement afin qu'elle soit consultable lors de l'enquête publique
- ➔ Préciser les éléments relatifs au cycle de vie d'une éolienne : durée de vie, coût, bilan carbone etc.
- ➔ Préciser quelles éoliennes seront implantées et particulièrement en regard des pays d'origine et des éléments du parc
- ➔ Donner des détails sur les impacts sonores, visuels et de réception de la télévision du parc et notamment sur les éoliennes E18, E27, E28 et E29

Nous recommandons également de communiquer auprès des participants sur l'usage qui a été fait de leurs contributions et de maintenir actif le site internet afin qu'il soit un moyen pérenne d'information destiné à la population tout le long du développement du projet. Depuis sa mise en ligne, et malgré le terme mis à la période participative, le site reste très pertinent comme l'attestent les 11 téléchargements du « Dossier de consultation » et les 87 visites supplémentaires reçues en un mois depuis le 10 juin 2013.

De manière générale, il est important de garder à l'esprit que les projets d'énergies renouvelables, comme tout projet d'aménagement du territoire, suscitent souvent des réticences et des craintes de la part des populations locales. L'absence de résistances sociales constatée lors de la démarche entreprise par OPALE EN, ne doit pas être considérée comme une acceptation sociale du projet par tous les habitants des communes concernées. La concertation avec le public de son projet est une question à ne pas négliger dans les démarches ultérieures de développement du projet de parc éolien « Haut Vannier ».

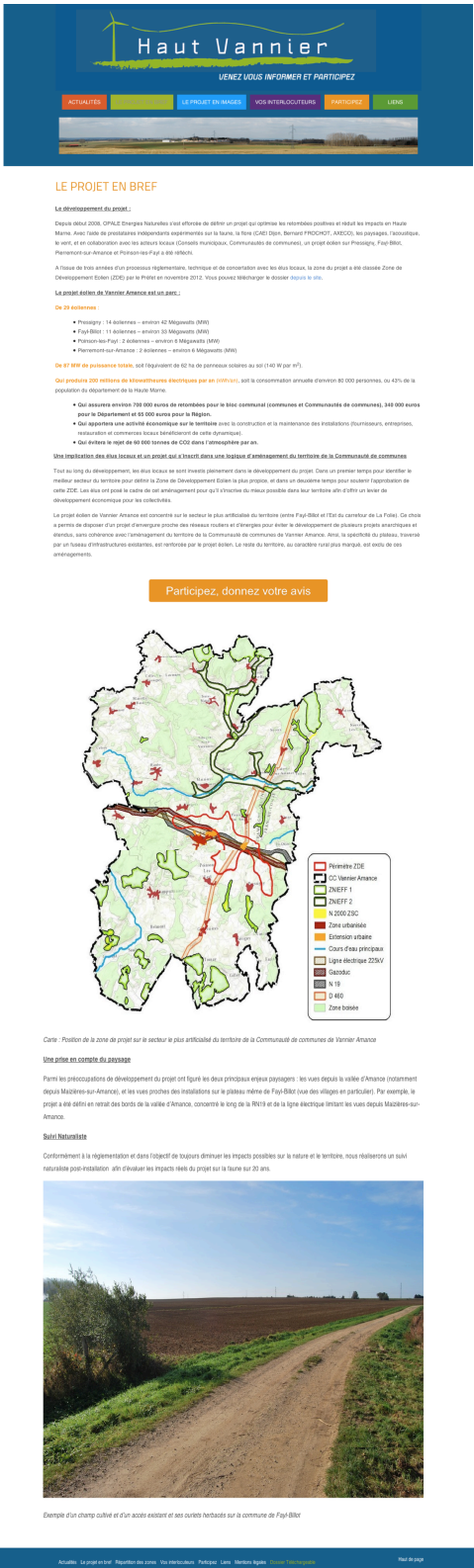
ANNEXES

Annexe 1 : Captures d'écran du site Internet

Page «Actualités »*



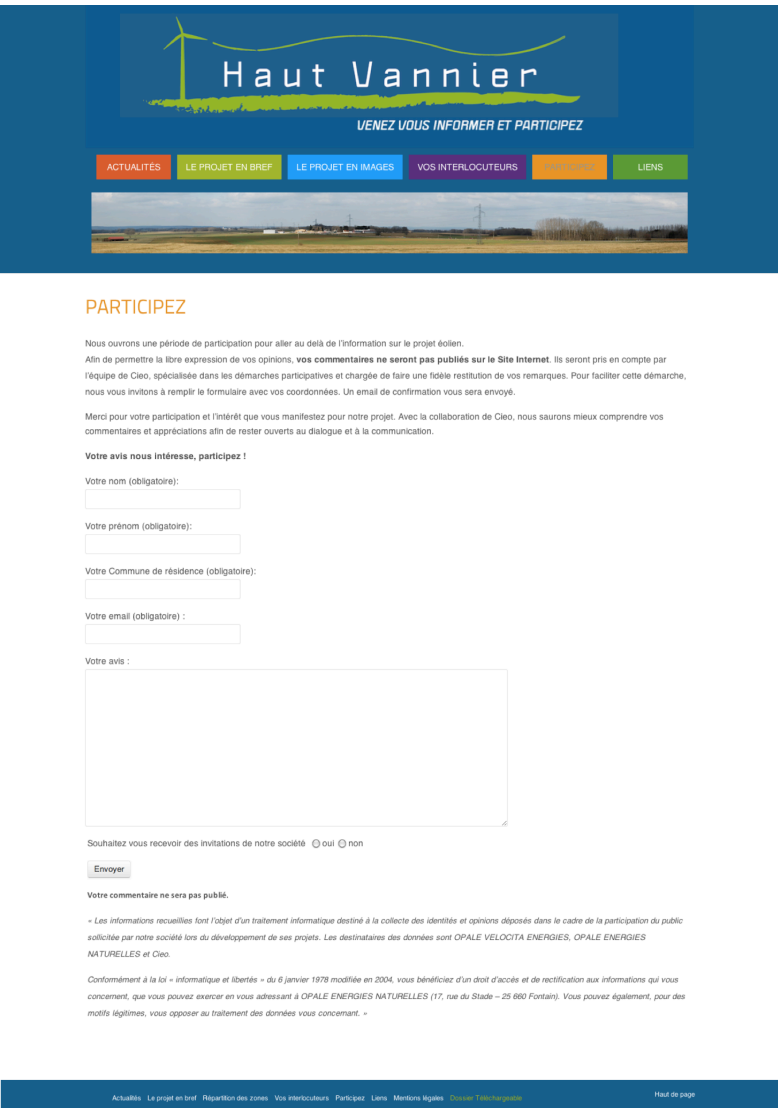
Page « Le projet en bref »*



Page « Vos interlocuteurs »*



Page « Participez »*



* Proportions non respectées du fait de la hauteur de la page

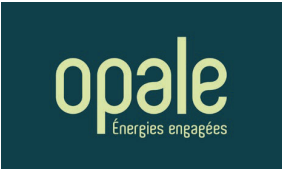
I Annexe 2 : Copies des publications (annonce dans le journal et affiche)

[illegible]

Annexe 16.

Compte rendu du Comité de projet

OPALE, juin 2026

	COMPTE RENDU Comité de projet		Projet éolien Haut-Vannier	
			Réf.	E006VAN
DATE DE LA REUNION	09/06/2026	LIEU DE LA REUNION	Salle de l’Oseraie, Fayl-Billot	
		REDIGE PAR	Coralie VAILLANT Maxime BARETS	

Le 9 juin 2026, s’est tenu le **Comité de Projet du Parc éolien de Haut-Vannier**, situé sur les communes de Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance et Pressigny (52).

Dans le cadre du dépôt d’une nouvelle demande d’autorisation environnementale, et conformément aux dispositions de la *loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables*, les élus concernés et la société OPALE ont convenu de l’organisation de ce Comité de Projet.

Cette réunion a permis d’informer précisément les représentants des collectivités du territoire sur l’état d’avancement du projet, ses modalités de remise en service ainsi que les principales étapes à venir. Elle a également constitué un temps d’échange entre les acteurs locaux, élus des communes de Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance et Pressigny, et représentants de la société OPALE.

Le présent compte-rendu complète le support de présentation figurant en annexe et apporte des éléments de réponses aux questions soulevées en séance.

1/ Les participants : (voir l’annexe n°1)

- M. Hugo COEURDASSIER– Maire de Pressigny
- Mme Christina ULLRICH – élue de Pressigny
- M. Patrick DOMECH – Maire deFayl-Billot et 1^{er} VP de la CC des Savoir-Faire
- M. Philippe GARNIER – élu de Fayl-Billot
- Mme Nathalie DELAULLE – secrétaire mairie de Fayl-Billot
- M. Massey DIDIER – élu de Fayl-Billot
- M. Jean-Marc LINOTTE – Maire de Pierremont-sur-Amance
- M. Olivier DEMOUGEOT – élu de Pierremont-sur-Amance
- Mme Isabelle DOIZENET – Maire de Poinson-lès-Fayl
- Mme Fanny BOUTEILLE – élue de Poinson-lès-Fayl
- Mme Nadine MUSSOT – Maire de Maizières-sur-Amance
- M. Jean-Marie HUTINET – élu de Maizières-sur-Amance
- M. Jérôme MENNETRIER – Maire de Ouge
- M. Alexandre MULTON – Maire de la Rochelle
- Mme Cécile GUASCH – élue de Bourguignon-lès-Morey
- Mme Angélique AIGNELOT – Maire de Savigny
- Mme Christelle AUBRY – élue de Savigny

	COMPTE RENDU Comité de projet		Projet éolien Haut-Vannier	
			Réf.	E006VAN
DATE DE LA REUNION	09/06/2026	LIEU DE LA REUNION	Salle de l’Oseraie, Fayl-Billot	
		REDIGE PAR	Coralie VAILLANT Maxime BARETS	

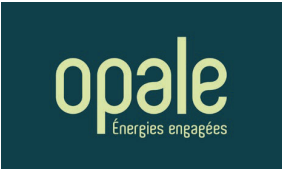
- M. Laurent MARTIN – Maire de Genevrières
- M. Antoine ZAPATA – Maire de Bize
- M. Daniel FRANCOIS – Maire de Gilley
- Mme Monique WIESER – Maire de Farincourt
- M. Jean-Marie GARNERY – élu de Farincourt
- Mme Maryline RICHETON – élue de Chauvirey-le-Châtel
- Mme Pascale DESANDRE – Maire de Laferté-sur-Amance
- Mme Claude VAUTHRIN – élue de Laferté-sur-Amance
- Mme Nadine TONNELIER – Maire de Vonceourt
- M. François BALLEE – Maire d’Anrosey
- M. Gilles BLOUET – élu d’Anrosey
- Mme Coralie VAILLANT – responsable développement éolien et photovoltaïque à OPALE
- M. Maxime BARETS – chef de projet EnR à OPALE

2/ Les sujets abordés : (voir l’annexe n°2)

1. Acteurs du projet
2. Historique du projet
3. Recours juridiques
4. Localisation des installations
5. Retombées financières
6. Reforme règlementaire des autorisations et de consultation du public
7. Planning du projet
8. Synthèse des études pour la nouvelle demande
9. Synthèse des expertises naturalistes : avifaune
10. Synthèse des expertises naturalistes : chiroptères
11. Synthèse des expertises naturalistes : Bilan d’exploitation
12. Mesures d’accompagnement
13. Tableau de suivi des mesures : suivi et réduction
14. Impacts cumulés
15. Etudes acoustiques
16. Etude de Danger
17. Prochaines étapes

Questions soulevées par les élus et réponses apportées

1. Correction préalable apportée en séance

	COMPTE RENDU Comité de projet		Projet éolien Haut-Vannier	
			Réf.	E006VAN
DATE DE LA REUNION	09/06/2026	LIEU DE LA REUNION	Salle de l’Oseraie, Fayl-Billot	
		REDIGE PAR	Coralie VAILLANT Maxime BARETS	

Il a été précisé en ouverture de réunion que les éoliennes du parc sont à l’arrêt depuis **juin 2024**. Cette information vient corriger le support de présentation initial.

2. Raccordement électrique du parc

Question posée :
Où sont situées les structures de livraison du parc ?

Réponse apportée :
Le parc est raccordé en direct à un **poste de livraison privé**, situé sur la commune de **La Rochelle**.

3. Enjeux acoustiques

3.1 Nouvelle étude acoustique en cas de redémarrage du parc

Question posée :
En cas d’issue favorable du contentieux et de redémarrage du parc, une nouvelle étude acoustique post-installation sera-t-elle réalisée ?

Réponse apportée :
Il a été rappelé que l’enjeu acoustique sur le territoire a bien été identifié. TRIG souhaite redémarrer le parc dans de bonnes conditions d’acceptabilité locale, et Opale soutiendra la réalisation d’une nouvelle campagne acoustique.

Il a également été rappelé qu’il avait été proposé aux élus des communes les plus concernées de faire remonter des **points d’écoute complémentaires**, qui pourraient être intégrés à la future campagne acoustique dès la reprise d’exploitation du parc, afin de vérifier le respect de la réglementation sur l’ensemble des secteurs habités concernés.

3.2 Mise en place du bridage acoustique

Question posée :
Si un bridage acoustique devait être mis en place, sous quel délai serait-il effectif ?

Réponse apportée :
Si cette mesure est reprise dans l’arrêté préfectoral, elle devra être mise en œuvre **dès la reprise de l’exploitation du parc**.

3.3 Durée de la future campagne acoustique

	COMPTE RENDU Comité de projet		Projet éolien Haut-Vannier	
			Réf.	E006VAN
DATE DE LA REUNION	09/06/2026	LIEU DE LA REUNION	Salle de l’Oseraie, Fayl-Billot	
		REDIGE PAR	Coralie VAILLANT Maxime BARETS	

Question posée :
La nouvelle campagne acoustique sera-t-elle menée sur une période suffisamment longue pour couvrir l’ensemble des directions de vent ?

Réponse apportée :
Oui, cela est bien prévu.

4. Études environnementales complémentaires

4.1 Actualisation des études environnementales

Question posée :
Une étude environnementale complémentaire et actualisée est-elle actuellement en cours ?

Réponse apportée :
Oui. Un bureau d’études a été missionné et réalise actuellement des **inventaires de terrain complémentaires**. Les résultats de ces investigations pourront être présentés aux services de l’État dans le cadre de l’instruction du dossier.

4.2 Présence signalée d’un nid de cigogne noire à Savigny

Question posée / observation formulée :
Un nid de cigogne noire a été signalé à Savigny, cela ferait partie des motifs de rejet du projet éolien en cours de développement sur cette commune.

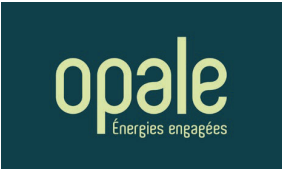
Réponse apportée :
L’inventaire environnemental en cours portera également sur cette espèce. Il a par ailleurs été précisé que le secteur de Savigny paraît davantage constituer une zone de gagnage pour la cigogne noire que le secteur de Haut-Vannier.

5. Chiroptères et avifaune

5.1 Méthode d’évaluation de la mortalité des chauves-souris

Question posée / observation formulée :
Le coefficient retenu pour le calcul de mortalité des chiroptères a semblé insuffisant à certains participants.

Réponse apportée :
Il a été précisé que ce coefficient repose sur un **protocole défini par la DREAL**, permettant

	COMPTE RENDU Comité de projet		Projet éolien Haut-Vannier	
			Réf.	E006VAN
DATE DE LA REUNION	09/06/2026	LIEU DE LA REUNION	Salle de l’Oseraie, Fayl-Billot	
		REDIGE PAR	Coralie VAILLANT Maxime BARETS	

d’extrapoler le nombre de cadavres de chauves-souris réellement présents sur le terrain à partir des individus retrouvés lors des suivis.

Il a également été rappelé que ce suivi s’ajoute à un **bridage chiroptères déjà existant**, consistant en l’arrêt des machines sur certains créneaux horaires, en fonction des conditions de température et vitesse de vent, afin de cibler les périodes ou l’activité des chauves souris (et notamment des espèces de haut vol) est la plus importante. Ce bridage fera d’ailleurs l’objet d’un **renforcement dans le nouveau dossier**.

5.2 Système de détection des chauves-souris / système de détection de l’avifaune

Question posée :

Un système de détection des chauves-souris pourrait-il être mis en place ?

Réponse apportée :

Non, ce type de système n’est pas considéré comme efficace pour les chauves-souris. En revanche, il est prévu de mettre en place un **système de détection de l’avifaune**, notamment pour les milans, sur certaines éoliennes. Le principe de fonctionnement de ce dispositif a été présenté en séance : des caméras situées sur les éoliennes ou à proximité analysent l’avifaune dans un rayon de 500m à 1,2km des éoliennes, et si elles détectent un individu du gabarit enregistré (Milan Royal ou Cigogne Noire) volant en direction du parc, un système de ralentissement/arrêt des éoliennes est activé le temps du passage.

5.3 Mise en œuvre effective des nouvelles mesures

Question posée :

Si le contentieux est favorable, ces nouvelles mesures seront-elles effectivement mises en place ?

Réponse apportée :

La DREAL disposera du nouveau dossier actualisé et pourra demander qu’un **arrêté préfectoral complémentaire** encadre la mise en œuvre de ces mesures au moment du redémarrage du parc.

6. Paysage et balisage lumineux

6.1 Perception paysagère depuis Bourguignon

Question posée / observation formulée :

Il a été indiqué que le village de **Bourguignon-lès-Morey** se sent « encerclé » par les éoliennes, et que le volet paysager ne traduirait pas complètement cette perception.

	COMPTE RENDU Comité de projet		Projet éolien Haut-Vannier	
			Réf.	E006VAN
DATE DE LA REUNION	09/06/2026	LIEU DE LA REUNION	Salle de l’Oseraie, Fayl-Billot	
		REDIGE PAR	Coralie VAILLANT Maxime BARETS	

Réponse apportée :

Cette remarque a été prise en compte comme un élément de perception locale important.

Le village de Bourguignon-lès-Morey a été pris en compte dans l’actualisation du volet paysager du dossier. Une prise de vue a été réalisée afin d’identifier les visibilités potentielles du parc éolien depuis Bourguignon-lès-Morey.

6.2 Balisage lumineux nocturne

Question posée / observation formulée :

Le ressenti paysager sur cette même commune serait accentué la nuit par le balisage lumineux.

Réponse apportée :

Il a été indiqué que la filière éolienne travaille aujourd’hui à la **réduction du balisage lumineux**, en s’appuyant notamment sur des évolutions déjà mises en œuvre dans d’autres pays, comme l’Allemagne.

7. Autoconsommation collective (ACC)

Question posée / demande formulée :

Les élus souhaitent étudier la possibilité de mettre en place une opération d’**autoconsommation collective** sur le parc. Cette demande figure notamment dans une délibération de la Communauté de communes.

Réponse apportée et compléments à l’issue de la réunion :

Cette demande sera transmise à **TRIG** pour analyse. Toutefois, le parc étant raccordé sur le réseau HTB (Basse tension), la mise en place de l’ACC est techniquement impossible. De plus, le parc bénéficie d’un complément de rémunération sur une puissance installée supérieure à 5MW/structure de livraison, c’est donc réglementairement impossible à ce jour également.

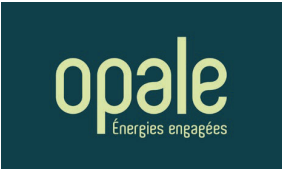
8. Mesures d’accompagnement complémentaires

Question posée / demande formulée :

Certaines communes souhaitent obtenir des **mesures d’accompagnement complémentaires**.

Réponse apportée :

Il a été indiqué que TRIG pouvait être ouvert à ce type de demandes. Les collectivités sont invitées à formaliser et faire remonter des **projets précis** susceptibles d’être financés, par

	COMPTE RENDU Comité de projet		Projet éolien Haut-Vannier	
			Réf.	E006VAN
DATE DE LA REUNION	09/06/2026	LIEU DE LA REUNION	Salle de l’Oseraie, Fayl-Billot	
		REDIGE PAR	Coralie VAILLANT Maxime BARETS	

exemple en matière de rénovation énergétique ou d’installation de panneaux solaires sur des bâtiments communaux.

9. Recyclabilité et démantèlement

9.1 Recyclabilité des éoliennes

Question posée :
Quel est aujourd’hui le niveau de recyclabilité d’une éolienne ?

Réponse apportée :
Une éolienne est aujourd’hui recyclable à **95 %**, comme l’impose la loi depuis le 1^{er} janvier 2024.

9.2 Suffisance des garanties de démantèlement

Question posée :
Les garanties prévues pour le démantèlement sont-elles suffisantes ?

Réponse apportée :
Oui. Il a été rappelé que la réglementation en ce sens a été renforcée et que la revente des éoliennes reconditionnées ou de certains matériaux, notamment l’acier, participe à l’équilibre économique du démantèlement. L’exemple du **Lomont** a été cité à ce titre, avec un démantèlement actuellement en cours dans le cadre du Repowering.

10. Procédure administrative

10.1 Candidature à un nouvel appel d’offres CRE

Question posée :
En cas de nouvel arrêté d’exploitation, le projet devra-t-il recandidater à l’appel d’offres de la CRE ?

Réponse apportée :
Contrairement à ce qui a été affirmé lors du comité, après vérification, les installations n’étant pas nouvelles, la candidature à un nouvel appel d’offre de la Commission de Régulation de l’Energie n’est pas possible. Le tarif garanti obtenu à l’époque restera le même.

10.2 Distance réglementaire aux habitations

	COMPTE RENDU Comité de projet		Projet éolien Haut-Vannier	
			Réf.	E006VAN
DATE DE LA REUNION	09/06/2026	LIEU DE LA REUNION	Salle de l’Oseraie, Fayl-Billot	
		REDIGE PAR	Coralie VAILLANT Maxime BARETS	

Question posée :
La distance réglementaire aux habitations a-t-elle évolué ?

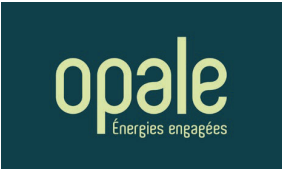
Réponse apportée :
Non. La distance minimale reste fixée à **500 mètres**. Pour le parc de Haut-Vannier, l’habitation la plus proche des éoliennes est située à 670 m.

11. Intervention du maire de Fayl-Billot

En conclusion des échanges, le maire de **Fayl-Billot** a rappelé que le parc représente une **ressource importante pour la Communauté de communes** et que sa remise en fonctionnement constitue un enjeu fort pour le territoire. Il a souligné que l’absence de redémarrage pourrait avoir des conséquences significatives pour les communes concernées et, plus largement, pour leurs habitants.

Annexe 1 : liste des participants

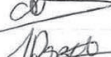
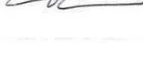
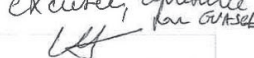
Annexe 2 : support de presentation diffusé en séance

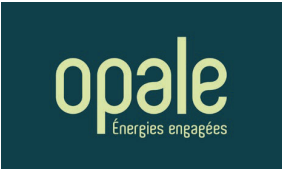
	COMPTE RENDU Comité de projet		Projet éolien Haut-Vannier	
			Réf.	E006VAN
DATE DE LA REUNION	09/06/2026	LIEU DE LA REUNION	Salle de l'Oseraie, Fayl-Billot	
		REDIGE PAR	Coralie VAILLANT Maxime BARETS	

Annexe 1 : liste des participants

	COMPTE RENDU Comité de projet		Projet éolien Haut-Vannier	
			Réf.	E006VAN
DATE DE LA REUNION	09/06/2026	LIEU DE LA REUNION	Salle de l'Oseraie, Fayl-Billot	
		REDIGE PAR	Coralie VAILLANT Maxime BARETS	

Feuille d'émargement
Comité de projet éolien Haut-Vannier du 09/06/2026

	Mairie	Signature
Coeurdassier Hugo	Pressigny	
Ullrich Christina	Pressigny	
Domec Patrick	Fayl-Billot	
Garnier Philippe	Fayl-Billot	
Delaulle Nathalie	Fayl-Billot	
Linotte Jean-Marc	Pierremont-sur-Amance	
Nagel Jeremy	Pierremont-sur-Amance	
Doizenet Isabelle	Poinson-lès-Fayl	
Bouteille Fanny	Poinson-lès-Fayl	
Frison Bernard	Champsevraine	
Viardot Eric	Champsevraine	
Mussot Nadine	Maizières-sur-Amance	
Hutinet Jean-Marie	Maizières-sur-Amance	
Mennetrier Jérôme	Ouge	
Multon Alexandre	La Rochelle	
Pitavy Eliane	Bourguignon-lès-Morey	
Guasch Cécile	Bourguignon-lès-Morey	
Aignelot Angélique	Savigny	
Aubry Christelle	Savigny	
Martin Laurent	Genevrières	
Zapata Antoine	Bize	
Poinsot Jacky	Bize	
Bianchi Jean-Philippe	Haute-Amance	
FRANÇOIS DANIEL	GILLEY	

	COMPTE RENDU Comité de projet		Projet éolien Haut-Vannier
			Réf. E006VAN
DATE DE LA REUNION	09/06/2026	LIEU DE LA REUNION	Salle de l'Oseraie, Fayl-Billot
		REDIGE PAR	Coralie VAILLANT Maxime BARETS

Feuille d'émargement

Comité de projet éolien Haut-Vannier du 09/06/2026

	Mairie	Signature
Joffrain William	Valleroy	
Wieser Monique	Farincourt	
Garnery Jean-Marie	Farincourt	
Saint-Avit Sylvain	Malvillers	
Richeton Maryline	Chauvirey-le-Châtel	
Desandre Pascale	Lafete/ Amance	
UASTHON Claude	Lafete/ Amance	
TONNELIER Nadine	VONCOURT	
Coardass de Hugo	Pressigny	
TASSEY Didier	Fayl-Billot	
BA LEE Françoise	ANROSEY	
BLOUET Giller	ANROSEY	
GVASCH Carle	BOURVIGNANES ROSEY	